

Commune de GIGNAC

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 24 juin 2010 – les principaux points

1. Affectation du résultat d'exploitation année 2009

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 25 mars 2010, l'affectation du résultat d'exploitation 2009 avait été votée.

Considérant qu'il convient d'intégrer les restes à réaliser de l'année 2009 dans cette affectation, il est nécessaire de délibérer à nouveau et de rapporter la précédente délibération.

- La section d'exploitation du compte administratif 2009 a été arrêtée avec un excédent de 558 128,02 € et la section d'investissement avec un déficit global de 899 199,86 € (RAR inclus).

Il propose d'affecter l'excédent de la section d'exploitation comme suit :

- 558 128,02 € en section d'investissement au C 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés

VOTE = 21 voix POUR – 6 CONTRE

2. Budget Primitif 2010 / décision modificative n° 1

Il convient d'adopter une décision modificative dans le cadre du budget 2010 de la commune.

VOTE = 21 voix POUR – 6 CONTRE

3. Attribution de subvention et virement de crédit

Il est proposé de verser une subvention de 400 € à l'association « c'est à voir » et de procéder à un virement de crédit.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

4. Trotocost : délibération du 17 décembre 2009 à rapporter

Monsieur le Maire fait lecture de la correspondance de Monsieur le Président du Syndicat Centre Hérault précisant que l'étude de faisabilité a fait apparaître des difficultés techniques de réalisation découlant notamment du Plan de Prévention des Risques d'Inondation sur le Rieutort, de la difficulté et de la longueur des raccordements nécessaires pour les réseaux d'eau et d'électricité qui renchérissent fortement le coût du projet initial. Il ne sera pas donné de suite favorable à ce projet.

Il convient, en conséquence, de rapporter la délibération du 17 décembre 2009 portant autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer un bail emphytéotique avec le Syndicat Centre Hérault.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

5. Etude sur l'installation d'un parc d'éoliennes

Une étude de potentiel éolien au lieu-dit « les Bois » est en cours suite à la session du conseil municipal du 25 juin 2009. La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault procède actuellement, dans le cadre de sa compétence, à une étude sur la zone de développement éolien.

Afin que la Société VALOREN puisse valider les pré-études déjà réalisées, il convient

- d'autoriser le bureau d'études VALOREN à poursuivre ses études pour valider la faisabilité du projet éolien avec l'exclusivité pour une durée de 36 mois.
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tout document relatif au développement éventuel du projet

VOTE = 21 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

6. ZAD « espace multi-activités et écoparc » : délégation du droit de préemption à la CCVH

Les dispositions du Code de l'Urbanisme permettent aux communes de proposer au représentant de l'Etat dans le département de créer une zone d'aménagement différé (ZAD) sur le territoire communal.

A cette fin, un droit de préemption peut être exercé dans le périmètre de la ZAD pendant une durée de 14 ans soit par une collectivité publique ou par un établissement public y ayant vocation, soit par le concessionnaire d'une opération d'aménagement.

En effet la commune connaît un développement de son territoire et une pression foncière importante et le projet Valcordia, porté sur le Cœur du Cœur d'Hérault par le Conseil Général de l'Hérault et les collectivités locales partenaires, a pour objectif la mise en œuvre d'une solidarité dans le partage des fonctions urbaines (développement économique, logements, transports, équipements publics) autour d'un élément central et fédérateur, le fleuve Hérault.

Sur la commune, le volet développement économique a été reconnu prioritaire autour de deux projets structurants le long de la RD 32, en sortie autoroutière de l'A750 :

- Un parc d'activités économiques dénommé ECOPARC départemental de Gignac sous maîtrise d'ouvrage départementale
- Un espace multi-activités sous maîtrise d'ouvrage de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault

La réalisation de ces opérations nécessite au préalable la maîtrise foncière des terrains bâtis ou non situés dans le périmètre défini en annexe, à cette fin il convient de demander au Représentant de l'Etat la création d'une ZAD, d'une surface d'environ 68 ha portant sur ce périmètre

Le conseil **DECIDE par 21 voix POUR – 6 ABSTENTIONS** de faire une demande à Monsieur le représentant de l'Etat dans le département, de prendre un arrêté prononçant la création d'une Zone d'Aménagement Différé, telle que délimitée selon le plan et l'état parcellaire, représentant une superficie d'environ 68 ha en vue de permettre la réalisation d'un ECOPARC départemental et d'un espace multi-activités, et de désigner la Communauté de communes Vallée de l'Hérault comme bénéficiaire du droit de préemption.

7. **Modification des statuts de la CCVH**

Adoption de la modification des statuts de la CCVH pour la prise en compte de la compétence enfance / jeunesse.

VOTE = 21 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

8. **Compte Administratif 2009 du service de l'eau, de l'assainissement et de Gignac Energie**

Après une présentation des comptes administratifs 2009 des services annexes de la mairie, Monsieur René GOMEZ, adjoint au Maire, informe le Conseil Municipal que

- La section d'exploitation du compte administratif 2009 du service de l'Eau a été arrêtée avec un excédent de 184 293,54 € et la section d'investissement avec un excédent de 163 385,59 €
- La section d'exploitation du compte administratif 2009 du service d'assainissement a été arrêtée avec un excédent de 100 355,94 € et la section d'investissement avec un excédent de 436 716,98 €

VOTE = 26 voix POUR (unanimité)

9. **Affectation du résultat 2009 du service de l'eau et de l'assainissement**

Service de l'Eau

Monsieur René GOMEZ propose d'affecter l'excédent de la section d'exploitation comme suit :

- 55 600,00 € en section d'exploitation au C 002 : résultat de fonctionnement reporté
- 128 693,54 € en section d'investissement au C 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

Service de l'Assainissement

Monsieur René GOMEZ propose d'affecter l'excédent de la section d'exploitation comme suit :

- 55 733,62 € en section d'exploitation au C 002 : résultat de fonctionnement reporté
- 44 622,32 € en section d'investissement au C 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

VOTE = 26 voix POUR (unanimité)

10. **Budget supplémentaire 2010 du service de l'eau, de l'assainissement et de Gignac Energie**

Monsieur René GOMEZ, adjoint au Maire, présente le budget supplémentaire des 3 services à l'aide des documents joints à la convocation.

VOTE pour les 3 services = 27 voix POUR (unanimité)

11. **Rapport annuel sur l'eau 2009**

Monsieur René GOMEZ fait lecture aux membres du conseil municipal du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2009.

12. **Mise en œuvre de la vidéo protection urbaine**

Monsieur Christian LASSALVY rappelle qu'un crédit de 160 000 € a été inscrit au budget 2010 pour la mise en œuvre de la vidéo protection sur la commune. Il informe que cette opération peut être éligible au soutien financier de l'Etat au titre du FIDP (Fonds Interministériel de Prévention de la Délinquance).

En conséquence, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention auprès de l'Etat et à signer tous les documents relatifs à la mise en œuvre de cette vidéosurveillance urbaine.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

13. **Mise à jour du tableau des effectifs**

Une modification du tableau des effectifs est proposée à compter du 1^{er} juillet 2010 suite à la réussite d'agents aux concours, à la promotion interne et à la fin de CAE.

Postes à ouvrir

- 1 assistant de conservation du patrimoine et des bibliothèques 1^{ère} classe à temps complet
- 1 ingénieur principal à temps complet
- 2 agents de maîtrise à temps complet
- 1 adjoint technique 2^{ème} classe à temps non complet 32/35^{ème}
- 1 adjoint administratif 2^{ème} classe à temps non complet 28/35^{ème}

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

14. DSP « fourrière des véhicules »

Dans le cadre de la procédure lancée pour la mise en place d'un service de fourrière, l'entreprise DELVAUX – RN9 – 34800 ASPIRAN – a déposé sa candidature.

La Commission d'Appel d'Offres réunie en commission de Délégation de Service Public le 1^{er} juin 2010 a retenu le dossier administratif et l'offre de l'entreprise DELVAUX.

Compte-tenu du montant des sommes dues au délégataire, de la durée de la convention fixée à 4 ans sur proposition du CTP, du dossier conforme déposé par cette entreprise, le garage DELVAUX peut être retenu.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

15. Dénomination des voies

Sont proposées les dénominations suivantes :

- Allée Pierre Hubac / contre allée boulevard du Moulin
- Carrefour du Souvenir Français / rond point route d'Aniane RD 32 devant Aldi
- Carrefour de la Vigne / rond point route de Lagamas devant le siège de la Fédération de Tambourin
- Impasse des Jujubiers / lotissement l'Enclos
- Parking du Théâtre / parking « poids lourds »

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

16. Conseil Municipal des Enfants

Monsieur René GOMEZ rappelle aux membres de l'assemblée que le Conseil Municipal des Enfants a été institué par délibération du 26 mars 2009. La composition initialement prévue était de 24 élus (12 CM1 et 12 CM2). Après une année de fonctionnement et afin que l'activité reste optimale comme à ce jour, il convient de ramener le nombre d'élus à 16 élus (8 CM1 et 8 CM2).

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 25 mars 2010 – 18 h 30

1 - Budget de la commune. Compte Administratif 2009. Affectation du résultat 2009.

La section d'exploitation du compte administratif 2009 a été arrêtée avec un excédent de 558 128,02 € et la section d'investissement avec un déficit de 341 071,78 €. Madame Sylvie CONTRERAS, adjoint délégué et aux finances, propose d'affecter l'excédent de la section d'exploitation comme suit :

- 131 708,02 € en section d'exploitation au C 002 : résultat de fonctionnement reporté
- 426 420,00 € en section d'investissement au C 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés.

VOTE : 27 voix POUR (Unanimité)

2 - Convention de partenariat EPHAD / structure multi-accueil / 1^{er} juillet 2010

Une convention a été signée, sur autorisation du conseil municipal réuni en session le 11 février 1999, entre l'E.H.P.A.D. « le Micocoulier » et la structure multi accueil pour la fourniture des repas et goûters en faveur des enfants et du personnel.

Il convient, au 1^{er} juillet 2010, de réviser ces tarifs comme suit :

- | | |
|--|--------|
| - repas + goûter pour les enfants accueillis en journée continue | 3,10 € |
| - goûter pour les enfants accueillis en ½ journée | 0,70 € |
| - repas pour le personnel | 2,80 € |

VOTE : 27 voix POUR (unanimité)

3 - Acquisition d'une parcelle – section « les Plantades » A 2680 -

Acquisition d'une parcelle, d'une superficie de 8 719 m², cadastrée « les Plantades » - section A 2680 pour la somme de 34 876 €.

VOTE : 27 voix POUR (unanimité)

4 - Conseil Municipal des Enfants. Voyage citoyen à Paris.

Monsieur René GOMEZ, adjoint délégué, présente le projet porté par les élus du Conseil Municipal d'Enfants d'un voyage citoyen à Paris.

Les moments forts de ce projet seraient : la visite guidée de l'Assemblée Nationale, la visite guidée du Sénat, la visite guidée de l'Hôtel de Ville, la visite de quelques monuments emblématiques de la capitale.

Le projet est estimé à 3 500 € comprenant le déplacement des 12 élus titulaires et de 4 adultes, l'hébergement et la restauration pendant 3 jours et 2 nuits.

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter des subventions auprès des collectivités ou organismes susceptibles de nous accompagner dans ce projet.

VOTE : 27 voix POUR (unanimité)

5 - Aire de lavage pour les machines à vendanger.

Monsieur René GOMEZ, adjoint, présente le projet de construction d'une aire de lavage pour les machines à vendanger qui se situera sur l'espace de l'écosite. Cette aire satisfera aux normes en vigueur. Le projet est estimé, à ce jour, à 300 000 € (raccordement aux réseaux et voiries).

Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des collectivités et organismes susceptibles de nous aider.

VOTE : 27 voix POUR (unanimité)

6 - Protocole d'installation des cirques et chapiteaux sur la commune.

Il convient de modifier la convention d'installation des cirques pour la rendre plus opérationnelle. Celle-ci présente les conditions administratives et matérielles d'installation.

VOTE : 27 voix POUR (unanimité)

**Insertion Midi Libre et Bulletin Municipal
Commune de GIGNAC**

**COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 17 décembre 2009**

1. Budget communal : décision modificative

Madame Sylvie CONTRERAS, adjoint déléguée, invite les membres du conseil municipal adopter une décision modificative dans le cadre du budget 2009 de la commune.

VOTE = 20 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

2. Restaurant du cœur : convention de partenariat avec le Pouget

Une convention de partenariat pour le transport des denrées alimentaires pendant la campagne 2009/2010 des restaurants du Cœur est signée avec la commune de Le Pouget.

VOTE = 26 voix POUR (unanimité)

3. Subvention à Gignac Festivités

Une subvention exceptionnelle de 500 € est versée à Gignac Festivités pour l'animation de la Foire traditionnelle de 2009.

VOTE = 20 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

4. Subvention à l'Office Gignacois d'Animation

Une subvention complémentaire de 2 000 € doit être versée à l'Office Gignacois d'Animation pour la prise en charge partielle des honoraires d'un commissaire aux comptes.

VOTE = 26 voix POUR (unanimité)

5. Cession de la parcelle C 562 – A le Bois à SFR

Par délibération du conseil municipal du 25 juin 2009, Monsieur le Maire avait été autorisé à engager une procédure de déclassement avec enquête publique en vue de céder la parcelle cadastrée C 562 partie A « le Bois » d'une superficie de 102 m² à SFR SA pour 18 000 €

L'enquête publique a eu lieu du 10 au 24 septembre 2009 au terme de laquelle Monsieur le Commissaire Enquêteur a rendu un avis favorable au déclassement et la parcelle peut être cédée.

VOTE = 26 voix POUR (unanimité)

6. Cession de la parcelle angle de la Route de Lagamas / chemin de la Barque

Par délibération du conseil municipal du 25 juin 2009, Monsieur le Maire avait été autorisé à engager une procédure de déclassement avec enquête publique en vue de céder la parcelle située à l'angle de la Route de Lagamas / chemin de la Barque d'une superficie de 91 m² pour un montant de 7 780 € avec une servitude d'utilité publique pour des réseaux d'eaux pluviales avec obligation de libre accès d'engin de chantier avec portail adéquat.

L'enquête publique a eu lieu du 10 au 24 septembre 2009, au terme de laquelle Monsieur le Commissaire Enquêteur a rendu un avis favorable au déclassement.

Il convient, en conséquence, d'approuver le déclassement de cette parcelle et de procéder à la cession de cette parcelle.

VOTE = 26 voix POUR (unanimité)

7. Restructuration foncière de la forêt communale

L'aménagement de la forêt communale, prévu en 2010, est l'occasion de mettre à jour l'assiette foncière des terrains communaux bénéficiant du régime forestier.

Après vérification et étude par les services de l'ONF, il y aurait lieu d'apporter des modifications au classement du régime forestier, notamment suite aux échanges entre l'Etat et la commune pour la réalisation de l'autoroute A 75.

La surface des parcelles relevant du régime forestier passera après restructuration de 507 ha 36 a 20 ca à 484 ha 70 a 37 ca.

VOTE = 26 voix POUR (unanimité)

8. Bail emphytéotique avec le Syndicat Centre Hérault

En session du 24 septembre 2009, Monsieur le Maire a été autorisé à signer un bail emphytéotique avec le Syndicat Centre Hérault.

Suite aux observations émises par Monsieur le Sous-Préfet de Lodève, Monsieur le Maire propose de rapporter la dite-délibération et de statuer à nouveau.

En application de l'article L 142.10 du Code de l'Urbanisme, la parcelle E 1456 est exclue du périmètre et les parcelles concernées par le bail emphytéotique sont désormais les suivantes :

- E 1340 – 1945 – 1946 – 1344 – 1343 – 1947 – 1338 – 1944- 1518
- contenance 3 ha 10 a 06 ca
- durée du bail 33 ans
- redevance appelée « canon emphytéotique » 880 € conformément à l'arrêt du 06 avril 1998 du Conseil d'Etat.

VOTE = 20 voix POUR – 6 CONTRE

9. Budget Primitif 2010 de Gignac Energie, service des Eaux et d'Assainissement

Monsieur René GOMEZ, adjoint délégué, présente aux conseillers municipaux le Budget Primitif 2010 de chacun des services de Gignac Energie.

Service de l'Eau – VOTE = 26 voix POUR (unanimité)

Service de l'Assainissement – VOTE = 26 voix POUR (unanimité)

Service Régie Electricité – VOTE = 26 voix POUR (unanimité)

10. Montant des redevances eau et assainissement pour 2010

Il convient de réviser le tarif de la redevance de l'eau et de l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2010 pour faire face aux dépenses inscrites au Budget Primitif 2010 de ces services annexes :

Redevance eau : 0,97 €HT le m3

Redevance assainissement : 0,87 €HT le m3

VOTE = 26 voix POUR (unanimité)

11. Création de locaux annexes au Centre de Secours

Des travaux de restructuration doivent être exécutés en vu de la création de locaux annexes au Centre de Secours de Gignac :

- Rez-de-chaussée : création de douches avec une douche et des wc
- 1^{er} étage : création d'une salle de formation et d'une salle pour les sapeurs pompiers
- modification des escaliers d'accès au 1^{er} étage

Les travaux sont estimés à 154 500 €TTC et seront financés en partie par les communes dépendant du périmètre d'intervention du Centre de Secours et par le Conseil Général dont il faut solliciter l'aide.

VOTE = 26 voix POUR (unanimité)

12. Extension du réseau électrique pour alimenter une parcelle agricole

Une exploitante agricole a demandé à bénéficier d'une extension du réseau électrique pour alimenter des parcelles agricoles au Mas de Palat.

Le montant des travaux est fixé à 57 612,04 €TTC et sera financé ainsi :

- o 37 447,83 €montant de la subvention
- o 11 314,72 €montant pris en charge par l'exploitante
- o 8 849,49 €récupération de TVA par Gignac Energie

Il convient, en conséquence, d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter cette subvention auprès de Monsieur le Président du Conseil Général de l'Hérault.

VOTE = 26 voix POUR (unanimité)

13. DGE 2010 : Hôtel de Laurès

Mr Le Maire est autorisé à solliciter auprès de l'Etat au titre de la Dotation Globale Equipement 2010 une aide financière de 62 843,60 € dans le cadre du projet de restauration de la salle municipale à vocation culturelle au sein de l'Hôtel de Laurès, monument inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques pour un montant total des travaux estimé à 418 957,35 €HT.

VOTE = 26 voix POUR (unanimité)

14. Contrat garantie maintien de salaire au 01/01/2010

C'est la Mutuelle Nationale Territoriale (MNT) qui assure la continuité de la couverture du risque statutaire de perte de revenus liée à la maladie ou à l'accident. A compter du 1^{er} janvier 2010, le taux de cotisation est fixé à 1,73 % du traitement brut indiciaire. Monsieur le Maire propose la répartition suivante :

- 0,53 % du salaire brut indiciaire des agents pour la commune
- 1,20 % du salaire brut indiciaire pour les agents

VOTE = 26 voix POUR (unanimité)

15. Marché public d'assurance risques statutaires

Par délibération du 25 juin 2009, il a été demandé au Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale de l'Hérault, de souscrire pour son compte un contrat d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents. La compagnie retenue est DEXIA – SOFCAP.

VOTE = 26 voix POUR (unanimité)

16. Motion suite à la loi portant réforme des collectivités territoriales et suppression de la taxe professionnelle

Le Conseil à l'unanimité

- se prononce CONTRE
 - les projets de réforme de l'organisation territoriale, proposés par le gouvernement et demande une réforme ambitieuse de la décentralisation, favorable à une intercommunalité plus démocratique, plus cohérente et plus solidaire au service des citoyens.
 - le projet de suppression de la taxe professionnelle tel qu'il est proposé par le Gouvernement
- demande
 - que soit mise en œuvre une réforme globale et juste des finances locales, qui permette aux collectivités locales de proposer des services publics efficaces au profit de l'ensemble des citoyens partout sur le territoire.

18. Communauté de Communes Vallée de l'Hérault / taxes additionnelles

Monsieur le Maire expose au conseil municipal que dans le cadre du projet portant réforme des collectivités territoriales, de nombreux bouleversements sont prévus entraînant de réelles inquiétudes, tant sur le financement que sur les règles de répartition des compétences, mettant en cause les cofinancements des programmes d'investissement réalisés par les communes.

Dans ce contexte, la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault propose la mise en place d'une nouvelle fiscalité additionnelle à compter du 01-01-2010 portant sur la taxe d'habitation et les taxes foncières, afin de poursuivre la politique dynamique entreprise depuis sa création.

Les taux retenus sont les suivants :

- | | |
|---------------------------------------|---------|
| - Taxe d'Habitation | 2,46 % |
| - Taxe Foncière Propriétés Bâties | 3,63 % |
| - Taxe Foncière Propriétés non Bâties | 13,96 % |

pour un montant prévisionnel de 1 750 000 Euros

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par **20 voix CONTRE cette proposition et 6 ABSTENTIONS**

➤ **DECIDE**

- de REJETER l'instauration par la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault d'une nouvelle fiscalité additionnelle dans l'attente d'une clarification des textes actuellement en cours de discussion devant le Parlement
- DEMANDE aux délégués communautaires de se conformer à la présente décision.

COMMUNE de GIGNAC

Compte rendu du Conseil Municipal du jeudi 24 septembre 2009

Les points essentiels débattus lors de ce conseil municipal

1 - Attribution d'une subvention / Association du mémorial Héraultais

Un mémorial départemental devant porter gravés les noms des militaires Héraultais ayant trouvé la mort au cours de la guerre d'Algérie et des combats du Maroc et de Tunisie de 1952 – 1962 va être réalisé. La commune a été sollicitée pour l'édification de ce mémorial à Sète dans la mesure où des concitoyens ont disparu au cours de cette période douloureuse.

Monsieur le Maire propose d'attribuer une subvention de 225 € à l'association du mémorial Héraultais AFN 1952-1962 qui sera inscrite sur le budget supplémentaire de la commune.

VOTE : 27 voix POUR (unanimité)

2 - Acquisition de la parcelle C 330 / M. BOURRIER

Il s'agit d'acquérir la parcelle, d'une superficie de 2150 m², cadastrée « les Bois » - section C 330, propriété de M. BOURRIER, afin d'aménager le site et instaurer un périmètre de protection autour des forages d'eau de la Combe Salinière.

VOTE : 27 Voix POUR (unanimité)

3 - Echange de parcelles / GFA LAPEYRE

Dans le cadre de l'aménagement du site et de l'instauration d'un périmètre de protection autour des forages d'eau de la Combe Salinière, il convient de procéder à l'échange de parcelles suivant sans soulte :

Ancien propriétaire	Nouveau propriétaire	Parcelle
GFA LAPEYRE	Mairie	C 514 « les Bois » - 5 257 m ²
Mairie	GFA LAPEYRE	C 562 « les Bois » - 10 005 m ²

VOTE : 27 Voix POUR (unanimité)

4 Cession de la parcelle F 996 ZAC la Croix à la CCVH

La commune est propriétaire du bâtiment à usage d'activité édifié sur la parcelle F 996 – ZAC la Croix – d'une contenance de 1 000 m². Cette parcelle fait l'objet d'un bail qui s'achève le 31 décembre 2009.

Dans le cadre du projet d'aménagement de la Zone d'Aménagement Concerté la Croix porté par la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, Monsieur le Maire informe l'assemblée que la Communauté souhaite acquérir cette parcelle pour la valeur fixée par la brigade d'évaluation domaniale, soit 96 000 €

VOTE : 21 voix POUR et 6 Abstentions

5 Bail emphytéotique avec le Syndicat Centre Hérault

Pour l'installation d'un centre d'inertes sur la commune, il convient de conclure un bail emphytéotique avec le Syndicat du Centre Hérault aux conditions suivantes :

Parcelles concernées : TROTOCOST

E 1340 – 1945 – 1946 – 1344 – 1456 – 1343 – 1947 – 1338 – 1944 – 1518

Contenance 4 ha 29 a 12 ca / Durée du bail : 33 ans / Redevance appelée « canon emphytéotique » : 1 €

VOTE : 21 voix POUR et 6 voix CONTRE

6 Déviation de la RD 32 en direction d'Aniane

Après concertation avec l'ensemble des professionnels et associations, Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que les services du Conseil Général ont procédé à une étude préliminaire de déviation de la RD 32 en direction d'Aniane. Quatre variantes ont été retenues et ont fait l'objet d'une première présentation en Mairie en présence des propriétaires agriculteurs du secteur concerné en date du 25 mai 2009. Madame Sylvie CONTRERAS, adjointe à l'urbanisme, présente l'argumentaire détaillé du projet élaboré par les services précités.

Après avoir pris note de l'ensemble des observations émises, Monsieur le Maire invite les membres du Conseil Municipal à émettre un choix entre les 4 propositions présentées.

VOTE : 21 voix POUR et 6 Abstentions

Emet un avis favorable sur la variante 2 proposée par les services du Conseil Général

7 Combe salinière / tranche 2

Des travaux d'extension du réservoir d'eau de Pioch Courbi doivent être réalisés dans le cadre de l'alimentation en eau potable de la Combe Salinière. Les travaux sont estimés à 550 000 € HT. Afin de mener à bien ce projet, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau des subventions les plus élevées possibles.

VOTE : 27 Voix POUR (unanimité)

8 Avenant n° 1 au contrat de cession de distribution publique de gaz

Un avenant au contrat de concession pour la distribution publique de gaz naturel doit être négocié avec GRDF afin de se conformer aux obligations du décret n° 2008-740 du 28 juillet 2008 relatif au développement de la desserte gazière et aux extensions des réseaux publics de distribution de gaz naturel. Monsieur le Maire donne connaissance au conseil municipal du contenu de cet avenant et propose de l'autoriser à le signer.

VOTE : 27 voix POUR (unanimité)

9 Election du délégué au C.L.L.A.J.

Il convient d'élire un délégué au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ) au titre du collège n° 5 « Collège des chefs lieux de canton et communes de plus de 3 000 habitants ».

Par 21 voix POUR, Madame Anne Marie DEJEAN est élue déléguée au Comité Local pour le Logement Autonome des Jeunes (CLLAJ)

10 Rapport annuel sur le prix et la qualité des services d'élimination des déchets ménagers de l'année 2008

Monsieur le Maire, en application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, fait lecture aux membres du conseil municipal du rapport sur le prix et la qualité des services d'élimination des déchets ménagers pour l'année 2008.

11 Motion pour le retrait du projet de loi de transformation de « La Poste » en société anonyme

Considérant qu'il y a urgence à alerter la population, face au projet du gouvernement à vouloir changer le statut de l'établissement public afin de le transformer en société anonyme dans le cadre de la « loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste sur le courrier de moins de 20 grammes le 1^{er} janvier 2011 ».

Considérant que ce changement de statut ouvre, de par la définition même d'une « société anonyme », la possibilité à tout moment de céder les parts de l'entreprise publique, et qu'il s'agit donc de la privatisation de La Poste.

Estimant que ce projet d'ouverture à la concurrence constitue un plan d'ensemble de destruction de La Poste en tant que service public,

Considérant qu'une telle décision porterait un coup aux droits au service public de la population et aggraverait la situation des communes.

Monsieur le Maire demande à l'assemblée de se prononcer pour le retrait du projet de loi dite « loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste »,

Après avoir entendu l'exposé de son Président, le Conseil par 27 voix POUR (unanimité)

➤ REVENDIQUE du Président de la République et du gouvernement :

- le retrait pur et simple du projet de loi « loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste », adopté au Conseil des Ministres du 29 juillet 2009, qui devrait être soumis au vote de l'Assemblée Nationale.
- Le retour au monopole public de La Poste
- L'annulation des fermetures de bureaux de postes et leur restitution comme bureaux de poste de plein exercice aux communes qui en font la demande

Si le gouvernement persistait dans sa démarche en déposant ce projet de loi à la session d'automne de l'Assemblée Nationale, nous nous prononçons quant à nous pour l'organisation d'une manifestation nationale pour exiger dans l'unité, le retrait du projet de « loi de transposition de la directive postale mettant fin au monopole de La Poste » transformant La Poste en société anonyme.

Commune de GIGNAC

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 25 juin 2009 – 18 h 30

1. Compte Administratif 2008 du service de l'eau, de l'assainissement et de la Régie municipale d'Electricité

Monsieur René GOMEZ présente le compte administratif (avant affectation du résultat) des 3 services :

Service des eaux :	excédent d'investissement :	250.187,05 €
	excédent d'exploitation :	119.776,45 €
Service d'assainissement :	excédent d'investissement :	483.136,02 €
	excédent d'exploitation :	59.430,12 €
Régie d'électricité :	excédent d'investissement :	150.787,60 €
	excédent d'exploitation :	622.232,23 €

VOTE pour les 3 services = 26 voix POUR (unanimité)

2. Affectation du résultat 2008 du service de l'eau, de l'assainissement

Monsieur René GOMEZ, adjoint au Maire, propose d'affecter l'excédent de la section d'exploitation comme suit :

Service des Eaux

- 36 823,37 € en section d'exploitation au C 002 : résultat de fonctionnement reporté
- 82 953,08 € en section d'investissement au C 1068 : excédent de fonctionnement capitalisé

Service d'Assainissement

- 59 430,12 € en section d'exploitation au C 002 : résultat de fonctionnement reporté

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

3. Budget supplémentaire 2009 du service de l'eau, de l'assainissement et de la Régie municipale d'Electricité

Monsieur René GOMEZ présente le budget supplémentaire des 3 services à partir des documents qui étaient joints à la convocation.

VOTE pour les 3 services = 27 voix POUR (unanimité)

4. Décisions modificatives – budget de l'eau et de l'assainissement 2009

Suite à une modification de la maquette budgétaire M4 au 01/01/09, il convient de procéder à des décisions modificatives sur les budgets 2009 du service des Eaux et du service Assainissement

Service des Eaux

- Chapitre 011 – 6373 – reversement Agence de l'Eau / pollution domestique - 50 000 €
- Chapitre 014 – 701249 – reversement aux Agences de l'Eau redevance pour pollution d'origine domestique + 50 000 €

Service assainissement.

- Chapitre 011 – 6374 – reversement Agence de l'Eau / modernisation réseau de collecte - 30 000 €
- Chapitre 014 – 706129 – reversement aux Agences de l'Eau redevance pour modernisation des réseaux de collecte + 30 000 €

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

5. Rapport annuel sur l'eau 2008

Monsieur René GOMEZ, adjoint au Maire, en application de l'article L.2224-5 du code Général des Collectivités Territoriales, fait lecture aux membres du conseil municipal du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2008.

6. Vacations funéraires

En application de la loi n° 2008-1350 du 19 décembre 2008 relative à la législation funéraire, il convient de fixer le montant de la vacation funéraire pour les opérations funéraires suivantes listées à l'article 4 de la loi susvisée :

- De la surveillance de la fermeture du cercueil, lorsque le corps est transporté hors de la commune de décès ou de dépôt.
- De la surveillance des opérations de crémation.
- De la surveillance des opérations d'exhumation, de réinhumation et de translation de corps. Il est rappelé sur

ce point que la surveillance n'est pas requise lorsqu'il s'agit de la reprise d'une concession, que ce soit au terme de la concession, en cas de non-renouvellement à son échéance ou lors de la reprise pour « état d'abandon ».

Monsieur le Maire propose de fixer cette vacation à 20 €(montant unitaire / plancher fixé par la loi).

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

7. ZAC la Draille : approbation d'une concession d'aménagement, désignation du concessionnaire et signature du traité de concession

Monsieur le Maire expose le projet de la commune concernant l'aménagement de la ZAC « la Draille ». Les objectifs du projet sont les suivants : Création d'une diversité d'habitat, Prise en compte d'une mixité sociale équilibrée, Préservation d'un environnement de qualité, Mise en place d'équipements publics structurants.

Par délibération du 04 octobre 2007, il a été décidé de créer un périmètre de ZAC à vocation d'habitat et d'équipements publics et, par délibération du 29 janvier 2008, il a été approuvé le bilan de la concertation et le dossier de création de la ZAC ainsi que le lancement de la procédure de désignation d'un concessionnaire.

Dans le cadre de cette procédure lancée par un avis d'appel public à candidature, 8 sociétés ont proposé leur candidature, 4 ont ensuite déposé leur offre sur la base du dossier de création de la ZAC.

La commission d'examen des offres, au cours de quatre réunions, a analysé les offres et a sélectionné la candidature de la société SEAFPI – Groupe RAMBIER à Montpellier.

Le conseil par 27 voix POUR (unanimité)

➤ **DECIDE**

- D'approuver la concession d'aménagement annexée à l'ordre du jour qui confie la réalisation de la ZAC la Draille à la Société SEAFPI – Groupe RAMBIER à Montpellier, conformément aux conclusions des études préalables approuvées, notamment au programme et au bilan financier prévisionnel. Ces documents étant annexés à la concession d'aménagement.

➤ **AUTORISE**

- Monsieur le Maire à signer le traité de concession de la ZAC la Draille et tous les documents afférents à cette affaire.

8. Acquisition de la parcelle A 3077 Mas Salat

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée l'acquisition d'une parcelle, d'une superficie de 16 535 m², cadastrée « Mas Salat » - section A 3077.

Vote = 27 voix POUR (unanimité)

9. Acquisition de la parcelle A 3032 Mas Salat

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée l'acquisition d'une parcelle, d'une superficie de 1 903 m², cadastrée « Mas Salat » - section A 3032.

Vote = 27 voix POUR (unanimité)

10. Procédure de déclassement avant cession de parcelle à SFR

SFR loue un emplacement au lieu-dit la Taillade, en parcelle cadastrée C 562 « le Bois » afin d'accueillir une station de radiotéléphonie depuis 1995.

SFR, dans le cadre de sa nouvelle politique patrimoniale concernant ses installations, désire se porter acquéreur de ce terrain :

- Superficie 102 m²
- Prix 18 000 €

Pour procéder à cette cession, il convient au préalable de déclasser cette parcelle.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

11. Procédure de déclassement avant cession de parcelle

Un administré souhaiterait acquérir une parcelle, appartenant à la commune, de 91 m² limitrophe de sa propre parcelle cadastrée A 1695 à l'angle de la route de Lagamas et du chemin de la Barque, afin de disposer de l'espace adéquat conformément à la zone concernée qui impose, pour toute construction un recul minimal de 5 mètres à l'alignement pour les voies à circulation automobile et 3 mètres pour les voies à circulation piétonne.

Les servitudes propres à cette parcelle seront maintenues à l'égard des nouveaux propriétaires. Préalablement à cette cession, il convient de procéder au déclassement de cette parcelle, sachant que rien ne s'oppose à ce déclassement dans la mesure où il ne s'agit pas d'une voie de circulation.

le Conseil par 27 voix POUR (unanimité)

se prononce FAVORABLEMENT sur le principe de déclassement

12. Etude pour la réalisation d'un parc éolien sur la commune

Monsieur le Maire expose au conseil municipal qu'il a été contacté par une société spécialisée pour la réalisation d'un parc éolien sur le territoire de la commune, au lieu-dit « les Bois ».

Ce projet consisterait, en accord avec les propriétaires et exploitants concernés, les services de l'Etat et la population, et en conformité avec les textes et la réglementation en vigueur, à implanter un parc éolien productif d'énergie électrique qui serait évacuée sur le réseau existant ERDF ou RTE le plus adéquat.

Afin de déterminer le lieu d'implantation de ce parc éolien, il est nécessaire de procéder à l'étude de faisabilité du projet. Cette étude portera sur l'analyse du gisement éolien grâce à la mise en place d'un mât de mesure. Elle portera également sur les études paysagères, ornithologiques et acoustiques du site et de son environnement en vue de définir l'implantation des éoliennes en concertation avec l'ensemble des acteurs concernés. En outre, seront organisées une ou plusieurs réunions publiques avec la mise en place d'un outil de concertation tout au long du projet, permettant ainsi de tenir informer et de faire participer les habitants de la commune.

Au vu :

- De la prise de conscience planétaire du changement climatique et de la nécessité de chacun de lutter des aujourd'hui et pour les générations futures contre ce changement provoqué par les émissions de gaz à effet de serre.
- Des engagements pris par la France au niveau international et européen pour lutter contre le changement climatique et les émissions de gaz à effet de serre, notamment au travers du protocole de Kyoto qui impose 22% d'électricité d'origine renouvelable dans la consommation électrique Française en 2010.
- De l'objectif ambitieux de 13500MW éolien installés en 2010 en France, contre 3400MW installés au 1^{er} Janvier 2009, pour répondre aux objectifs que celle-ci s'est fixée vis-à-vis du protocole de Kyoto. Ces engagements ont été pris dans la programmation pluriannuelle sur les investissements de 2005 pour la France.
- De l'impact globalement positif sur l'environnement des éoliennes, notamment parce qu'elles n'émettent durant leur exploitation aucun gaz à effet de serre.
- De l'attention particulière portée durant le développement de ce projet à l'environnement, aux paysages, aux hameaux et villages alentours.
- De la bonne intégration du parc éolien proposé dans son environnement.
- De l'avis favorable de la communauté de commune de la Vallée de l'Hérault.
- Des retombées économiques associées à l'implantation d'un parc éolien pour les collectivités locales.

VOTE = 21 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

13. Bail emphytéotique pour logement « la Meuse »

Il est proposé de conclure un bail emphytéotique pour le logement situé à l'ancienne usine électrique de la Meuse / partie de la parcelle A 1521.

Au terme du bail, le bâtiment redevient propriété de la commune.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

14. Convention d'assistance technique pour l'alimentation en eau potable et l'assainissement

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée une convention d'assistance technique pour l'eau potable et l'assainissement, à signer avec le Conseil Général de l'Hérault en application de la loi n° 2006-1772 du 30 décembre 2006.

Par cette convention, le Conseil Général qui a créé un service d'assistance technique départementale propose son assistance aux collectivités qui ne disposent pas des moyens suffisants pour l'exercice de leurs compétences en matière d'assainissement, de protection de la ressource en eau, de la restauration et de l'entretien des milieux aquatiques et plus particulièrement pour notre commune la protection réglementaire des captages et l'assainissement collectif.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

15. Contrat d'assurance statutaire

Le Maire expose :

- l'opportunité pour la commune de pouvoir souscrire un ou plusieurs contrats d'assurance statutaire garantissant les frais laissés à sa charge, en vertu de l'application des textes régissant le statut de ses agents.
- Que le Centre de Gestion peut souscrire un tel contrat pour son compte, en mutualisant les risques.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

16. Indemnisation des stagiaires

La commune est souvent sollicitée afin d'accueillir en stage des étudiants, lycéens ou autres personnes en formation dans un organisme agréé pendant des durées déterminées dans le cadre de leur formation.

Monsieur le Maire ajoute que les conditions de déroulement des stages sont définies dans une convention qu'il est amené à signer. En effet, il ne s'agit pas de vacataires pour lesquels un contrat spécifique est rédigé.

Si certains stagiaires viennent découvrir un environnement professionnel, la question de la rémunération se pose notamment pour les étudiants qui possèdent une compétence technique qu'ils apportent à la Commune.

Jusqu'à présent, la Commune n'a jamais procédé au dédommagement des stagiaires accueillis.

Monsieur le Maire précise que la rémunération accordée pourrait être évaluée en fonction du niveau d'études des stagiaires et de leurs compétences avec un maximum de 40% du SMIC sur la base de 35 heures hebdomadaires.

Le Conseil par 27 voix POUR (unanimité)

- DECIDE de rémunérer les stagiaires étudiants, lycéens ou personnes en formation de la façon suivante sur la base de 35h hebdomadaires :
 - 20 % du SMIC pour les stagiaires ayant bac+1 ou bac+2
 - 40 % du SMIC pour les stagiaires ayant un niveau d'études supérieures à bac+2
 - Pas de rémunération pour les stages d'observation

17. Enquête publique / demande d'exploitation de carrière à St André de Sangonis

Une enquête publique a lieu du 22 juin au 24 juillet 2009 suite à la demande de la Société Henri LEYGUES d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires aux lieux-dits « les Grandes Vignes », « Camp-Thieules Ferrat » et « chemin Ferrat » à St André de Sangonis.

La présente demande est ainsi caractérisée :

- Demande d'autorisation de l'exploitation d'une carrière alluvionnaire à St André de Sangonis pour 15 ans sur une emprise utile potentielle de 17 ha.
- Exploitation annuelle moyenne de 150 000 tonnes par an.
- Utilisation des infrastructures de traitement déjà existantes sur le site de la sablière de Pouzols, côté rive gauche de l'Hérault et franchissement du Fleuve Hérault par un convoyeur aérien à câble.
- Contribuer à répondre à la demande du Département en matériaux alluvionnaires de façon pérenne.

La commune de Gignac étant concernée par le projet, l'avis du conseil municipal est requis.

Le Conseil par 27 voix POUR (unanimité)

- EMET un avis FAVORABLE dans la mesure où le projet prend en compte les problèmes environnementaux actuels et précise la stratégie d'utilisation, après réhabilitation du site, de l'eau brute dans le respect de la charte d'objectif élaboré par l'ASA du Canal de Gignac au titre de la diversification de la ressource.

18. Charte d'objectif 2009 de l'ASA du canal de Gignac

Monsieur le Maire soumet aux membres du conseil municipal la charte d'objectif qui a été rédigée par le Comité de pilotage du contrat de canal de Gignac.

Son contenu a été validé par l'ensemble des membres au cours de la séance du C.O.P.I.L. du 26 mai 2009.

Monsieur le Maire invite les membres de l'assemblée à :

- Adopter cette charte d'objectif 2009 en vue de l'élaboration du contrat de canal de l'ASA du Canal
- Autoriser Monsieur le Maire à signer cette charte d'objectif

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

19. Dénomination des voies

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée l'intérêt de donner une dénomination officielle aux voies de la commune :

- à l'impasse située au sein de la résidence « le Sautarel », la dénomination « impasse du Battoir »
- à la rue située au sein de la résidence « le Sautarel », la dénomination « rue du Jeu de Tambourin »
- à l'impasse perpendiculaire au chemin de Notre Dame de Grâce, la dénomination « impasse Notre Dame »

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

20. Election du délégué au Conseil d'Administration de l'hôpital de Clermont l'Hérault

- Martine NOEL – Titulaire
- Marcel CHRISTOL - Suppléant

21. Election du délégué à la C.L.E. du S.A.G.E. du Fleuve Hérault

- René GOMEZ – Titulaire
- Olivier SERVEL - Suppléant

Commune de GIGNAC

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 26 mars 2009

Monsieur SOTO demande de respecter une minute de silence en mémoire de Monsieur ROUVEIROL, adjoint au maire pendant de très nombreuses années. Il convient d'y associer le souvenir d'Emmanuelle TRICOT, adjointe au maire, décédée également.

1. Compte Administratif 2008 – affectation des résultats 2008 – Budget Primitif 2009

Madame Sylvie CONTRERAS, adjoint délégué aux finances, présente le Compte Administratif et le Budget Primitif 2009 déjà étudié en Commission des Finances. Le Compte Administratif 2008 est conforme au Compte de Gestion du trésorier municipal de Gignac. La section d'exploitation du compte administratif 2008 a été arrêtée avec un excédent de 369 719,23 € et la section d'investissement avec un déficit de 17 615,66 €. Elle propose d'affecter l'excédent de la section d'exploitation comme suit :

- 101 375,00 € en section d'exploitation au C 002 : résultat de fonctionnement reporté
- 268 344,23 € en section d'investissement au C 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés.

Concernant le Budget Primitif 2009, il est rappelé que c'est un acte d'autorisation et de prévision qui permet de mener à bien les projets à court et long terme de la commune. Il s'élève à 9 229 472 € dont 5 198 021 € en section de fonctionnement et 4 031 451 € en section d'investissement.

Section de Fonctionnement. C'est un budget de rigueur qui veille à maîtriser les dépenses de fonctionnement et particulièrement les dépenses à caractère général qui diminuent de 6,4% grâce entre autre à la renégociation de nos contrats d'assurance et de téléphone. Cette rigueur affichée permettra d'assurer le bon fonctionnement de tous les services rendus aux Gignacois (Cantine et garderie aux écoles, Crèche, Police municipale, Médiathèque ...). Les charges de personnel augmentent de 3,6% avec les recrutements programmés d'un contremaître pour les services techniques et d'emplois aidés à temps partiel (entretien, accueil en mairie...). Le milieu associatif reste toujours une des priorités de la commune et les subventions directes versées aux différentes associations et aux scolaires s'élèvent à 295 660 €. L'équilibre budgétaire de cette section nécessite une augmentation des taux d'imposition qui passent de 14,53% à 15,55% pour la taxe d'habitation, de 22,29 % à 23,85 % pour le foncier bâti, alors que le foncier non bâti voit son taux inchangé maintenu à 67,44%. Le produit fiscal attendu est de 1 664 934 € ce qui correspond à un coefficient de variation proportionnelle de 6,65 %.

Section d'Investissement. Les dépenses d'investissement prévues sont fonction des besoins communaux et des subventions obtenues. Concernant les besoins, les dépenses sont consacrées aux travaux obligatoires de la voirie, à la réhabilitation des bâtiments communaux avec un effort particulier pour les écoles (chaudières, classes modulaires, sanitaires, travaux divers) et enfin à l'extension du cimetière. Concernant les subventions obtenues, 52% d'aide ont été accordé pour la tranche ferme de restauration de La Tour médiévale. Les deux projets pluriannuels que sont l'extension du cimetière et la rénovation de La Tour sont budgétisés en 2009 pour des montants de 100 000 € et 565 000 € respectivement.

Les mesures financières qui accompagnent le BP 2009 restent en accord avec le maintien d'une annuité de la dette inférieure à 20% des recettes courantes de fonctionnement.

Compte Administratif 2008 – VOTE = section fonctionnement 20 voix POUR – 6 CONTRE

Section investissement 20 voix POUR – 6 CONTRE

Affectation du résultat 2008 – VOTE = 20 voix POUR – 6 CONTRE

Budget Primitif 2009 – VOTE = 20 voix POUR – 6 CONTRE

Subventions aux associations – VOTE = 26 voix POUR (unanimité)

2. Construction de deux salles de classe

Afin de faire face à l'augmentation éventuelle des effectifs des élèves qui vont fréquenter le groupe scolaire de la commune, il convient d'envisager la construction de 2 salles de classe en écoles primaires estimée à 120 000 € TTC, au cours de l'année 2009 et d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat et du Conseil Général une subvention la plus élevée possible.

VOTE = 26 voix POUR (unanimité)

3. Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose l'ouverture d'un poste d'agent de Maîtrise Principal à temps complet à compter du 1^{er} avril 2009.

VOTE = 20 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

4. Conseil Municipal des enfants

Monsieur René GOMEZ, adjoint délégué, considérant qu'il est valorisant d'associer la jeunesse à la vie citoyenne et républicaine et que la création d'une commission ad hoc les préparera aux responsabilités de leur vie de citoyens qu'ils auront à assumer,

- Propose la création d'un conseil municipal d'enfants
- Indique qu'il sera composé de 24 élus (12 CM1 et 12 CM2) élus par les élèves des écoles primaires publiques et privées de la commune
- Précise que ce conseil municipal d'enfants sera interrogé sur les décisions et affaires intéressant la jeunesse.

VOTE = 26 voix POUR (unanimité)

5. Enquête publique / extension carrière SOLAG à St André de Sangonis

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'une enquête publique a lieu du 23 février au 27 mars 2009 suite à la demande de la SOLAG d'exploiter une carrière de matériaux alluvionnaires aux lieux-dits « le Coffre, Carabotte, Las Planes, Rive Moulin » à St André de Sangonis et d'une installation de matériaux au lieu-dit « Jourmac » à Gignac.

La présente demande est ainsi caractérisée :

- Demande d'autorisation d'extension de l'exploitation de la carrière alluvionnaire dite « le Coffre » à St André de Sangonis pour 20 ans sur une surface de 26 ha.
- Exploitation annuelle moyenne de 12 000 tonnes par an et maximale de 200 000 tonnes par an.
- Demande d'autorisation pour la poursuite de l'utilisation de la piste de franchissement au droit du seuil de Carabotte (fleuve Hérault) pour la durée de l'exploitation du projet de carrière (20 ans).
- Contribuer à répondre à la demande départementale en matériaux alluvionnaires de façon pérenne.
- Participer à la restauration des anciens sites d'exploitation présents dans le secteur du projet.

La commune de Gignac étant concernée par le projet, l'avis du conseil municipal est requis.

VOTE = 20 voix POUR – 6 CONTRE

Pour un avis favorable sous réserve de modification du circuit de circulation qui doit être le plus éloigné possible des zones d'habitation et du strict respect du cahier des charges annexé au dossier.

6. Syndicat Intercommunal de Voirie

Monsieur le Maire rappelle que, par délibération du 11 décembre 2008, le conseil municipal a émis un avis favorable au retrait des communes de Gignac et Popian du Syndicat Intercommunal pour le fonctionnement en commun du matériel de voirie.

Réuni en session le 30 janvier 2009, le conseil syndical a fixé la répartition des biens du syndicat qu'il convient d'adopter

VOTE = 20 voix POUR et 6 ABSTENTIONS

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 5 février 2009 – 18 h 30

1. Débat d'orientation budgétaire 2009 pour la commune

Madame Sylvie CONTRERAS, adjoint aux finances, présente le Débat d'Orientation Budgétaire distribué avec la convocation du Conseil Municipal.

- Contexte national
- Chiffres pour Gignac en 2008
- Perspectives de 2009

La qualité de vie dans notre ville est étroitement liée à sa vie associative, aux nombreux services rendus, à l'existence d'infrastructures indispensables et à la sauvegarde de notre patrimoine et du centre de Gignac. Ce sont ces lignes directrices qui ont guidé le débat d'orientation budgétaire qui précède le vote du budget, au cours du mois de mars. C'est grâce à ce budget que la commune peut entreprendre des travaux et assurer sa mission de service auprès des habitants avec du personnel qualifié.

Le contexte économique est difficile actuellement avec pour conséquence directe un désengagement plus grand de l'Etat dans de nombreux domaines. Les communes se voient dans l'obligation d'assumer de plus en plus de missions, ce qui se traduit par des dépenses obligatoires, donc incontournables, qui constituent 85% des dépenses de fonctionnement.

2009 sera une année de transition où le passage de notre population à plus de 5 300 habitants fait que Gignac n'est plus un village mais une petite ville. Les résultats du prochain recensement devraient être pris en compte en 2010 pour ce qui concerne les dotations versées par l'Etat. Aujourd'hui, ces dernières ne représentent que 30% des recettes de fonctionnement, alors que 45% proviennent des revenus des impôts directs.

Notre budget 2009 sera un budget de rigueur qui veillera à maîtriser les dépenses de fonctionnement et à garder accessible à tous l'ensemble des services communaux, avec des prix de prestations bas. La rigueur ne signifie pas pour autant l'immobilisme et des dépenses d'investissement en fonction de besoins, de priorités et de subventions seront très probablement planifiées. Un recours à la fiscalité des ménages accompagné d'un recours à l'emprunt sera nécessaire pour trouver les moyens de préparer sereinement l'avenir. La hausse des impôts sera calculée au plus juste dès que le montant des dotations de l'Etat sera connu.

2. Autorisation de transfert du lot 11 de Camalcé à la commune

La Communauté de Communes Vallée de l'Hérault est actuellement propriétaire du lot 11 de Camalcé. Ce lot est constitué des espaces libres autour des bâtiments (voiries, espaces de stationnement, locaux poubelles, canalet et espaces verts). Ces espaces ont vocation à être intégrés au domaine public de la commune de Gignac.

VOTE = 26 voix POUR (unanimité)

3. Motion relative à la suppression des départements

La Commission Ballardur évoque dans ses propositions la suppression de l'échelon administratif qu'est le Département. Elle rendra ses conclusions à la fin du mois de février et le Président de la République les transmettra avant l'été au Parlement pour une série de projets de lois.

Lors de l'assemblée générale de l'Association des Départements de France le 17 décembre 2008, les 102 présidents des Conseils Généraux, de droite comme de gauche, ont exprimé avec force et à l'unanimité leur rejet du projet gouvernemental de suppression des départements. Il s'agirait en effet là d'un démantèlement total des politiques locales déterminantes pour l'équilibre des territoires.

Notre collectivité est attachée au Conseil Général de l'Hérault et soutient les initiatives visant à assurer la pérennité du Département qui est synonyme de proximité, d'identité et de premier financeur des communes.

Il convient de se prononcer contre la suppression du Département et d'apporter un soutien à l'initiative de Monsieur André VEZHINHET, Président du Conseil Général de l'Hérault, député.

VOTE = 26 voix POUR (unanimité)

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 11 décembre 2008 – 18 h 30

1. Budget Primitif 2009 du service de l'eau, de l'assainissement et de la Régie Municipale d'électricité

Monsieur René GOMEZ, adjoint délégué, présente aux conseillers municipaux le Budget Primitif 2009 de chacun des services de Gignac Energie.

Service de l'eau – VOTE = 26 voix POUR (unanimité)

Service de l'assainissement – VOTE = 26 voix POUR (unanimité)

Service Régie électricité – VOTE = 26 voix POUR (unanimité)

2. Tarif des redevances de l'eau et de l'assainissement

Monsieur René GOMEZ expose qu'il convient de réviser le tarif de la redevance de l'eau et de l'assainissement à compter du 1^{er} janvier 2009 pour faire face aux dépenses inscrites au Budget Primitif 2009 du service de l'eau et du service d'assainissement comme suit :

- la redevance « eau » à 0,93 €HT le m³
- la redevance « assainissement » à 0,86 €HT le m³

VOTE redevance « eau » et « assainissement » = 26 voix POUR (unanimité)

3. Budget de la commune / décision modificative n° 2

Madame Sylvie CONTRERAS – adjoint déléguée aux finances - informe les membres du conseil municipal qu'il convient d'adopter une décision modificative n° 2 dans le cadre du budget 2008 de la commune.

- section d'investissement :
 - o en dépense : opération 2313-368 / Gendarmerie 20 407 €
 - o en recette : article 10223 / TLE 20 407 €

VOTE = 20 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

4. Délégation du droit de préemption à la CCVH pour la ZAC « la Croix »

Afin de répondre aux besoins d'une population en forte augmentation sur la Vallée de l'Hérault, la Communauté de Communes en accord avec la commune, dans le cadre de ses compétences développement économique et aménagement de l'espace, a créé une zone d'aménagement concerté sur les terrains urbanisables classés en zone IVNA au lieu-dit « la Croix » et « le Pont ».

Pour ce faire, un projet de requalification-extension de la zone d'activités de la Croix peut être mené, en étendant l'actuelle zone d'activités aux terrains délaissés par le chantier autoroutier et aux terrains situés en contrebas de l'ancienne RN 109, entre la ZAE la Croix et la ZAE le Pont. Les travaux réalisés permettront ainsi de donner une assise plus forte au pôle commercial, en confortant les entreprises existantes et en accueillant de nouvelles (12 000 m² commerciaux et tertiaires environ pourraient être accueillis à terme sur cet espace).

Il est également nécessaire de réaliser des réserves foncières dans ce secteur, permettant la création de futurs équipements publics communautaires et la construction de logements en conformité avec les orientations du programme local de l'habitat.

Le programme d'aménagement de cette zone comprendra la viabilisation des terrains par la création de voiries et de réseaux reliés aux installations existantes, la requalification des espaces d'activités existants, la création d'équipements publics et de logements.

Il apparaît donc nécessaire pour les terrains situés à l'intérieur du périmètre de ZAC et ainsi que le permettent les articles L.142-3 et L.211-2 du Code de l'Urbanisme, de déléguer à la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, compétente pour l'aménagement de la ZAC la Croix, le droit de préemption urbain que la commune de Gignac a institué par délibérations du 23 juin 1987 et 13 mai 1993 et le droit de

prémption des espaces naturels sensibles dont la commune est titulaire par substitution du Département de l'Hérault, institué par arrêté préfectoral du 16 septembre 1982.

VOTE = 20 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

5. Convention pour la fourniture de repas à Montpeyroux

Monsieur le Maire présente, à la demande de la commune de Montpeyroux, une convention de fourniture de repas pour les mercredis et les vacances scolaires.

VOTE = 26 voix POUR (unanimité)

6. Convention pour les Restos du Cœur avec le Pouget

Monsieur le Maire soumet la convention de partenariat avec la commune de Le Pouget pour le transport des denrées alimentaires pendant la campagne 2008/2009 des restaurants du Cœur.

Cette convention fixe les obligations des parties.

VOTE = 26 voix POUR (unanimité)

7. Retrait des communes de Gignac et de Popian du Syndicat Intercommunal de Voirie

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée la délibération du Comité Syndical du Syndicat Intercommunal pour l'utilisation en commun du matériel de voirie portant retrait des communes de Gignac et de Popian.

Considérant que les élus partagent les motivations de Monsieur le Président du Syndicat de voirie,

VOTE = 20 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

8. Indemnités des agents recenseurs

Un recensement général aura lieu sur la commune en janvier et février 2009.

La commune sera découpée en 10 districts, des agents recenseurs seront recrutés pour cette opération.

Les services de l'Etat verseront à la commune une dotation de recensement qui prendra en compte les charges exceptionnelles liées à cette enquête de recensement : recours à du personnel pour réaliser les enquêtes mais aussi actions d'accompagnement de l'opération.

La commune devant fixer les conditions de rémunération des agents, Monsieur le Maire fait les propositions suivantes :

- Feuille de logement	0,50 €	
- Bulletin individuel, dossier d'immeuble et bulletin d'étudiant	0,90€	
- Bordereau de district	4,80 €	
- Séance de formation	la ½ journée 19,00 €	

Les frais de déplacement seront remboursés sur la base des tarifs en vigueur pour les agents recenseurs ayant un district étendu.

VOTE = 26 voix POUR (unanimité)

9. Convention de mise à disposition avec la commune d'Aumelas

Compte tenu de l'augmentation du nombre d'élèves de la commune d'Aumelas, il convient, de mettre à disposition un deuxième agent pour encadrer les enfants de l'école à la porte de l'autocar à concurrence de ¼ heure le matin et ¼ le soir les lundi, mardi, jeudi et vendredi pendant la période scolaire, soit 2 h par semaine. La commune d'Aumelas nous remboursera le montant de la rémunération et des charges sociales à concurrence de 4,10 % soit 73 heures par an.

VOTE = 26 voix POUR (unanimité)

10. Convention de mise à disposition avec le service des eaux et d'assainissement

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que deux agents techniques de 2^{ème} classe recrutés au 1^{er} août 2008 et au 08 septembre 2008 sont chargés de l'exploitation des réseaux et des installations d'eau et d'assainissement.

Il convient, en conséquence

- d'autoriser la mise à disposition de ces agents à concurrence de 50 % au service des eaux de la commune et 50 % au service d'assainissement, à compter de la date de prise de fonction et pour 3 ans.
- d'inscrire cette dépense aux budgets des services annexes et cette recette au budget de la commune.

VOTE = 26 voix POUR (unanimité)

11. Convention relative au dépôt de station fixe d'enregistrement des données pour le nouveau passeport biométrique

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que la commune a été retenue par Monsieur le Préfet du Languedoc Roussillon pour le dépôt d'une station fixe d'enregistrement des données personnelles pour le nouveau passeport biométrique.

Une convention doit être signée pour préciser les conditions de cette mise en dépôt.

VOTE = 26 voix POUR (unanimité)

12. Déclassement du RD 131 entre les PR 2+000 et 2+883

Monsieur le Maire présente la nécessité de procéder à un aménagement de la voie sur la RD131, afin d'assurer la sécurité des usagers en créant des places de stationnement, des dispositifs de réduction de la vitesse et un cheminement piéton pour les élèves. Ces dispositions relevant du pouvoir de police du Maire, il convient de déclasser la RD131 entre les PR 2+000 et 2+883 ; cette opération engendrant une soule d'un montant de 37 584 € au bénéfice de la commune.

VOTE = 26 voix POUR (unanimité)

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 23 octobre 2008 – 18 h 30

D:\Mes documents\conseil\CR10-08.doc

1. ZAD le Rival / convention de partenariat avec le Conseil Général

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée un projet de convention de partenariat, avec le Conseil Général, en vue de la constitution de réserves foncières dans le cadre de la ZAD le Rival. En conséquence, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention.

VOTE = 21 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

2. Budget de la commune : décision modificative

Madame Sylvie CONTRERAS – adjoint déléguée aux finances - informe les membres du conseil municipal qu'il convient d'adopter une décision modificative dans le cadre du budget 2008 de la commune.

**VOTE = 27 voix POUR (unanimité) pour la section Investissement
21 voix POUR – 6 ABSTENTIONS pour la section Fonctionnement**

3. Transfert de compétence gaz naturel à Hérault Energie

Dans le cadre des nouveaux statuts du syndicat « Hérault Energies » approuvés par délibération du comité syndical n° 60-2005 du 8 décembre 2005, et par arrêté préfectoral n° 2006-1-351 du 27 décembre 2006, par

27 voix POUR (unanimité)

La commune demande en complément de l'adhésion de la commune à Hérault Energies au titre de la compétence de distribution publique d'électricité le transfert du bloc de compétence suivant : distribution publique de gaz telle que décrite à l'article 3-2 des statuts

4. Adhésion de la C.C.V.H. au SAGE

Vu la délibération du conseil communautaire Vallée de l'Hérault du 19 novembre 2007 portant approbation de création du syndicat mixte de Bassin du fleuve Hérault,

Considérant l'intérêt d'un document de planification concertée pour organiser la gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques à l'échelle globale du bassin versant,

Considérant également l'intérêt de l'existence d'un programme d'actions pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la stratégie,

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

- Pour DONNER son accord sur l'adhésion de la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault au Syndicat Mixte du Bassin du Fleuve Hérault.

5. Admission en non valeur pour les services de l'eau, de l'assainissement

Service des Eaux

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement, le conseil municipal propose d'admettre en non-valeur, sur le budget du Service des Eaux de l'exercice 2008, la somme de 492,78 € au titre des années 1998, 2000 et 2001.

VOTE = 21 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

Service d'Assainissement

Considérant que les sommes dont il s'agit ne sont point susceptibles de recouvrement, le conseil municipal propose d'admettre en non-valeur, sur le budget du Service d'Assainissement de l'exercice 2008, la somme de 5 957,26 € au titre des années 1998, 2000, 2001, 2002, 2003 et 2004.

VOTE = 21 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

6. Eclairage façade Notre Dame de Grâce et chapelles

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le projet de mise en valeur par l'éclairage de la façade de l'Eglise Notre Dame de Grâce et les chapelles du chemin de croix.

Cette opération est estimée à 22 454 €HT (études et travaux compris).

Pour mener à bien ce projet, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter auprès de l'Etat au titre des crédits dévolus au 1% paysager de l'A750 une subvention à hauteur de 50 % du montant du projet, sachant que le montant des subventions ne pourra excéder 80 % du montant global de l'opération.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

7. Demande de classement de la Tour médiévale

Monsieur le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que, par arrêté préfectoral n° 990570 du 28 juillet 1999, l'ensemble formé par la tour médiévale et l'aire du Castellat est inscrit à l'inventaire supplémentaire des monuments historiques (ISMH). Il appelle l'attention du Conseil Municipal sur la nécessité d'assurer la conservation de cet édifice par un classement fait en exécution de la loi du 30/12/1913 car il présente un intérêt d'art et d'histoire incontestable.

Il invite l'assemblée à se prononcer à ce sujet.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

8. Motion pour la défense de la Sous-Préfecture de Lodève

Considérant la nécessité de répondre aux inquiétudes relayées par la presse sur les éventuelles fermetures de sous-préfectures,

Considérant le rôle important des sous-préfets, qui personnifient la présence de l'Etat dans l'arrondissement, qui accompagnent les élus locaux dans leur politique de développement des territoires et qui, par leur proximité, expriment la présence nécessaire de l'Etat dans les territoires,

Considérant le dynamisme du département de l'Hérault, qui compte aujourd'hui plus d'un million d'habitants et seulement deux sous-préfectures,

Considérant le dynamisme démographique de l'arrondissement de Lodève et le développement économique qui l'accompagne,

Considérant la nécessité de maintenir, voire de renforcer, la présence de l'Etat afin d'accompagner ce développement et de favoriser les cohésions sociale et territoriale,

Considérant l'appartenance des communes du canton d'Aniane à la Communauté de Communes de la Vallée de l'Hérault, qui se situe dans l'arrondissement de Lodève,

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

- Pour DEMANDER à Madame la Ministre de l'Intérieur, de l'Outre Mer et des collectivités locales :
 - d'assurer la pérennité de la sous-préfecture de Lodève
 - de renforcer, en l'élargissant, le territoire d'intervention de la sous-préfecture de Lodève pour participer à l'équilibre économique, social, culturel et politique du département de l'Hérault et de la région Languedoc Roussillon,
 - d'assurer la présence d'un sous-préfet d'arrondissement, en poste à la sous-préfecture de Lodève, afin qu'au-delà de l'utile et efficace représentation de l'Etat, il favorise, en sa qualité de développeur et avec l'autorité liée à sa fonction, la mise en œuvre des décisions du Gouvernement et qu'il exerce son rôle d'acteur public de proximité auprès des élus et de l'ensemble des acteurs locaux

9. Motion pour la défense du service public de la Poste

- Considérant la nécessité en terme de cohésion territoriale et sociale, de promouvoir une politique de maintien, d'amélioration, de développement de l'accessibilité et de la qualité des missions de service public de La Poste, notamment dans les quartiers populaires urbains et les zones rurales.
- Que la modification du statut visant à transformer l'entreprise publique postale en société anonyme, constituerait une première étape vers la privatisation de La Poste en France.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

- Pour DEMANDER au Gouvernement :
 - d'ouvrir un grand débat public sur les missions de La Poste et sur l'amélioration du service rendu en réponse aux besoins de la population, ainsi que sur les nouvelles formes de gestion qui permettront de démocratiser les services publics en impliquant davantage les représentants des usagers, des salariés et des élus.
 - De défendre le principe d'une directive cadre sur les services d'intérêt général, garantissant un haut niveau de service aux usagers et l'égalité des citoyens et des territoires face aux services essentiels.

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 25 septembre 2008 – 18 h 30

D:\Mes documents\conseil\CR09-08.doc

1. Présentation du projet d'aménagement de la ZAC la Croix porté par la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

Présentation assurée par Monsieur VILLARET, président de la Communauté de communes assisté de Monsieur Albert SAYAG et Madame Elisabeth POURSEL, techniciens de la communauté, des esquisses d'aménagement proposées par les trois cabinets d'architectes appelés à concourir dans le cadre du concours de maîtrise d'oeuvre. Ce projet prévoit la requalification et l'extension de l'espace commercial existant, le réaménagement des voies de circulation, la création d'un quartier d'habitat, d'un parc paysager en interface avec les berges de l'Hérault et une réserve foncière pour des équipements publics communautaires. Un débat a eu lieu ensuite avec les élus de la commune et les membres du public afin d'apporter des réponses aux interrogations soulevées.

2. Echange de parcelles et création d'un chemin communal au Mas de Mazet

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée des demandes émises par Messieurs MORENO et CAUMETTE d'échanger des parcelles et de créer un nouveau chemin pour une meilleure desserte des parcelles sises Mas de Mazet. Les frais associés à cette opération seront à la charge des demandeurs.

VOTE : 27 voix POUR (unanimité)

3. Réhabilitation de l'Hôtel de Laurès / durée du bail emphytéotique

Un bail emphytéotique pour la mise à disposition de l'Hôtel de Laurès doit être signé avec Hérault Habitat pour qu'il puisse aménager 8 logements ainsi qu'une salle de réunion en rez-de-chaussée qui serait louée pour 1 € symbolique annuel à la commune. Hérault Habitat, maître d'ouvrage, assurerait la direction des travaux qui sont estimés à 1 056 685,28 € HT (APS), la commune versant un fonds de concours pour une partie de l'aménagement des logements (83 333 €) et pour la restauration totale de la salle de réunion (329 970 € HT). La durée initiale du bail était de 34 ans, au terme de laquelle le bâtiment redeviendra propriété de la commune.

Compte tenu de l'ampleur du projet porté par Hérault Habitat et de l'amortissement de l'opération, la durée du bail doit être fixée à 50 ans.

VOTE : 21 voix POUR et 6 Abstentions

4. Service des Eaux – A.E.P. Combe Salinière

En application du schéma directeur d'alimentation en eau potable de la commune finalisé début 2008, le puits de la Meuse sur l'Hérault sera abandonné et une nouvelle ressource sera sollicitée dans les calcaires situés dans le secteur de la Combe Salinière au Sud Est de la commune.

Les résultats des recherches en eau réalisées en partenariat avec le Conseil Général de l'Hérault font état d'une productivité de l'aquifère élevée couvrant les besoins communaux à terme – 3000m³/j – et permettant même d'envisager de sécuriser des collectivités voisines à hauteur de 2000 m³/j supplémentaire.

Il convient d'initier une première tranche de travaux visant à approfondir la connaissance du nouvel aquifère et ainsi permettre de mener à bien la procédure de régularisation administrative des nouveaux captages.

Pour mener à bien ces travaux, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Agence de l'Eau et du Conseil Général pour cette tranche estimée à 465.000 euros HT.

VOTE : 27 voix POUR (unanimité)

Affaires générales

5. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers – rapporteur : Jean Marcel JOVER

Monsieur le Maire, en application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, fait lecture aux membres du conseil municipal du rapport sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers pour l'année 2007.

Levée de la séance à 20 H 30

Commune de GIGNAC

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du vendredi 27 juin 2008 – 18 h 30

1. Convention EPHAD – structure multi accueil

Entre l'E.H.P.A.D. « le Micocoulier » et la structure multi accueil pour la fourniture des repas et goûters en faveur des enfants et du personnel, il convient de revaloriser ces tarifs comme suit à compter du 1^{er} juillet :

- | | |
|--|--------|
| - repas + goûter pour les enfants accueillis en journée continue | 2,80 € |
| - goûter pour les enfants accueillis en ½ journée | 0,60 € |
| - repas pour le personnel | 2,80 € |

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

2. Remboursement des frais de mission aux élus

En vertu de l'article L 2123-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, les fonctions de Maire, d'adjoint et de conseiller municipal donnent droit au remboursement des frais que nécessite l'exécution des mandats spéciaux, c'est-à-dire au titre d'une mission accomplie dans l'intérêt de la commune.

Monsieur le Maire propose que les dépenses de transport et les frais de séjour (hébergement et restauration) soient remboursés aux élus pendant la durée du mandat et que ces frais soient remboursés au réel sur présentation d'un état de frais.

VOTE = 21 voix POUR – 6 CONTRE

3. Redevance d'occupation du domaine public par les opérateurs de télécommunications

Le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les opérateurs de télécommunications a été actualisé par le décret n° 2005-1676 du 27 décembre 2005.

Il propose au Conseil de fixer le taux de la redevance pour occupation du domaine public ainsi pour 2008

- artère aérienne 44,03 €/ km
- artère souterraine 33,02 €/ km
- autres installations 22,01 €/ km

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

4. S.D.I.S. / avenant à la convention de transfert de compétences, personnels et matériels

Dans le cadre d'une réorganisation du service administratif et pour une meilleure affectation des dépenses communales, Monsieur le Maire a proposé au Service Départemental d'Incendie et de Secours l'arrêt de la mise à disposition gracieuse de l'agent communal chargé des missions de secrétariat à compter du 1^{er} septembre 2008.

VOTE = 21 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

5. Cession des parcelles de Frégère Rieussec à Hélios Promotion

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal que la société HELIOS PROMOTION souhaiterait acquérir les parcelles cadastrées lieu-dit « Frégère Rieussec » A 1508, A 1516, A 1517, A 1791, A 1509, A 1515 et Chemin de service cadastré A 1522 pour la partie jouxtant les parcelles A 1508, 1516, 1517, 1515 afin de mener à bien un projet de mise en valeur de site touristique.

VOTE = 21 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

6. Echange de terrains entre la commune / CCVH –

Dans le cadre de la construction du nouvel atelier technique du service ordures ménagères, il est prévu un échange de terrains entre la commune de Gignac et la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault.

Parcelles pour les nouveaux locaux (à proximité de la future STEP / actuellement propriété de la commune) :

Parcelle des locaux actuels du SOM de la CCVH

Il est donc proposé d'établir l'échange entre les deux propriétés à une valeur de 150 000 € représentant une soule pour la commune de Gignac de 37 325 € et une prise en charge de la valorisation comptable du bâtiment par la Communauté de Communes à hauteur de 39 000 €

VOTE = 21 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

7. ZAC : élection des représentants à la commission d'examen

Dans le cadre des opérations de la Zone d'Aménagement Concerté, une commission d'examen des candidatures et des offres est constituée au sein de l'organe délibérant en application de l'article R 300-8 du

code de l'Urbanisme. Le mode de désignation est la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne soit la décomposition suivante :

Maire = Président

Elus titulaires : Anne Marie DEJEAN – Claudine DELERIS – Christian LASSALVY – Maguelonne SUQUET – Jean François SOTO

Elus suppléants : Sylvie CONTRERAS – Olivier LECOMTE – Jean Claude BOSCH - Claude BARRAL - Marcel CHRISTOL

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

8. Acquisition d'un immeuble cadastré A 628

Acquisition d'un immeuble, d'une superficie de 120 m² au sol, cadastré « la Ville » - section A 628.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

9. PAE Mas Salat : participations financières

Considérant qu'il est nécessaire d'exécuter l'arrêt de la Cour Administrative d'Appel de Marseille du 4 octobre 2007 ; tout en préservant l'intérêt général et les deniers publics, il convient :

- Décider de mettre en œuvre l'exécution de l'arrêt Cour Administrative d'Appel de Marseille du 4 octobre 2007
- D'approuver les objectifs de gestion des deniers publics et le principe de la prise d'un arrêté par M. le Maire de la commune sur la base de la consistance des constructions édifiées conformément à l'article L. 332-7 du code de l'urbanisme ; étant précisé que M. le Maire tiendra informé le conseil municipal

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

10. Election des représentants à la CLET

La CLET est chargée d'évaluer le montant des charges effectivement transférées à la Communauté de Communes par les communes membres pour les compétences ou partie de compétences relevant de l'intérêt communautaire et exercées par la Communauté au 1^{er} janvier de chaque année. Ces éléments servent de base au calcul de l'attribution de compensation qui est versée chaque année par la Communauté de Communes à ses communes membres.

Sont élus Monsieur JOVER et Madame DEJEAN.

VOTE = 21 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

11. Compte Administratif 2007 – affectation du résultat des services de l'eau, de l'assainissement –

VOTE = 26 voix POUR (unanimité)

Affectation du résultat - service de l'eau

➤ La section d'exploitation du compte administratif 2007 du service des Eaux a été arrêtée avec un excédent de 23 051,51 € et la section d'investissement avec un excédent de 359 912,48 €

Proposition d'affecter l'excédent de la section d'exploitation comme suit :

- 23 051,51 € en section d'exploitation au C 002 : résultat de fonctionnement reporté
- Monsieur le Maire invite le Conseil à délibérer.

VOTE 27 voix POUR (unanimité)

Affectation du résultat - service de l'assainissement

➤ La section d'exploitation du compte administratif 2007 du service d'Assainissement a été arrêtée avec un excédent de 193 157,46 € et la section d'investissement avec un excédent de 432 851,91 €

Proposition d'affecter l'excédent de la section d'exploitation comme suit :

- 69 250,00 € en section d'exploitation au C 002 : résultat de fonctionnement reporté
- 123 907,46 € en section d'investissement au C 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

12. Budget Supplémentaire 2008 des services de l'eau, de l'assainissement et de la régie municipale d'électricité

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

13. Rapport sur l'eau / année 2007

Lecture aux membres du conseil municipal du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2007

14. Mise à disposition d'un agent au Syndicat de voirie

Il convient, comme pour les années précédentes, qu'un agent territorial soit mis à disposition du Syndicat de Voirie pour assurer la direction des travaux de juin à septembre 2008.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

15. Dénomination de voie

- au chemin rural du cimetière, la dénomination « chemin des Armillettes » nom dérivé signifiant « petites âmes ».

- à l'allée comprise entre le Boulevard de la Tour, chemin de Camalcé, boulevard du Rivelin devant la fontaine Carrière, la dénomination « allée du Général SLIVARICH » - Général Croate qui a participé à deux campagnes majeures de l'épopée napoléonienne, décédé à Gignac en 1838.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

16. Election au Conseil d'Administration du CCAS

Afin de pouvoir nommer huit membres impliqués dans des actions de prévention, d'animation ou de développement social menées sur notre territoire, d'élire un 8^{ième} représentant du conseil municipal. Il convient, en conséquence, d'élire ce 8^{ième} représentant au sein du groupe d'opposition.

Election de Mme SOREL Joëlle

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

17. Médecin référant à la structure multi accueil

Monsieur André SIDERIS propose de signer une convention avec le Docteur RIVIECCIO de St Jean de Fos à compter du 1^{er} juillet 2008 dans le cadre d'une mission de contrôle de l'hygiène générale de la structure et la surveillance de la santé des enfants. Ces missions sont fixées par le service de la Protection Maternelle Infantile. Il convient, en conséquence, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

18. Commission communale des impôts directs

La Direction des services fiscaux de l'Hérault doit procéder à la désignation des membres qui devront siéger. Pour ce faire, le conseil doit proposer une liste de personnes parmi lesquelles 8 titulaires et 8 suppléants seront désignés.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)

19. Election des sénateurs / désignation des délégués du conseil municipal

Il s'agit d'élire 15 délégués titulaires et 5 délégués suppléants au scrutin de liste à la représentation proportionnelle à la plus forte moyenne sans panachage, ni vote préférentiel.

L'élection des sénateurs aura lieu le DIMANCHE 21 SEPTEMBRE 2008.

Il convient d'élire

➤ **ELIT par 27 voix POUR (unanimité)**

15 DELEGUES

(membres du conseil municipal)

1. Jean Marcel JOVER
2. Christian LASSALVY
3. Sylvie CONTRERAS
4. Claude BARRAL
5. Anne Marie DEJEAN
6. René GOMEZ
7. Dominique EDMOND MARIETTE
8. André SIDERIS
9. Jean Claude BOSCH
10. Valérie DELVAL
11. Maguelonne SUQUET
12. Claudine DELERIS
13. Jean François SOTO
14. Olivier SERVEL
15. Marcel CHRISTOL

5 SUPPLEANTS

1. Guy LASSALVY
2. Michel VERA
3. Joseph DIEZ
4. Christian BOREL
5. Joëlle SOREL

20. Captage de la Combe Salinière / DUP et assistance

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal qu'il est indispensable :

➤ d'adopter à l'unanimité les décisions suivantes et de demander au Préfet le récépissé de déclaration ou d'autorisation requis par décret du 29/03/93 et par l'article L 214 1 à 6

Monsieur le maire indique que pour mener à bien ces opérations, une aide financière peut être accordée, tant au stade de la phase administrative qu'à celui de la phase ultérieure de matérialisation des périmètres sur les terrains.
Il convient de solliciter l'aide technique administrative et financière du Conseil général relative à l'élaboration du dossier.

VOTE = 27 voix POUR (unanimité)



COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 1^{er} avril 2008

1. Règlement intérieur du Conseil Municipal

Monsieur le Maire propose au Conseil Municipal en vertu de l'article L 2121-8 du Code Général des Collectivités Territoriales, le règlement intérieur du Conseil Municipal.

Vote = 26 voix POUR (unanimité)

2. Délégation du Conseil Municipal au Maire

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal que les attributions du Maire sont définies par l'article L 2122-21 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Cependant, les articles L 2122-22 et L 2122-23 prévoient que le Conseil Municipal peut, en outre, déléguer certaines de ses attributions au Maire.

Article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales

Vote = 20 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

3. Election des membres aux Commissions municipales permanentes

Monsieur JOVER étant Président de toutes les Commissions.

Jeunesse – Sport – Associations : BARRAL Claude – DELERIS Claudine – GOMEZ René – ZORGNIOTTI Arnaud – CHAUSSY Stéphan – DIEZ Frédéric – SERVEL Olivier – LEROY Annie.

Animation – Foire – Marchés : BOREL Christian – ZORGNIOTTI Arnaud – LECOMTE Olivier – CHAUSSY Stéphan – BOSCH Jean Claude – DIEZ Frédéric – DEBONO Catherine – LECLERC Joëlle – SOREL Joëlle.

Culture – Médiathèque – Office Culturel: EDMOND-MARIETTE Dominique – NOEL Martine – LECOMTE Olivier – DEBONO Catherine – LESAGE Lamyaa – GOMEZ René – LEROY Annie – SOREL Joëlle.

Information – Communication – Fêtes traditionnelles : LASSALVY Christian – EDMOND-MARIETTE Dominique – DEJEAN Anne Marie – DELVAL Valérie – NOEL Martine – CHAUSSY Stéphan – SOTO Jean François – LECLERC Joëlle.

Affaires scolaires – Petite Enfance : SIDERIS André – CONTRERAS Sylvie – LESAGE Lamyaa – SUQUET Maguelonne – ZORGNIOTTI Arnaud – CHAUSSY Stéphan – DELVAL Valérie – NOEL Martine – SOREL Joëlle – LECLERC Joëlle.

Urbanisme – Aménagement urbain et politiques foncières – Travaux – Projets – Cadre de vie : CONTRERAS Sylvie – SUQUET Maguelonne – DIEZ Frédéric – ZORGNIOTTI Arnaud – CHAUSSY Stéphan – PANTANO Sylviane – SOTO Jean François – SERVEL Olivier.

Finances : CONTRERAS Sylvie – LASSALVY Christian – DEJEAN Anne Marie – BARRAL Claude – GOMEZ René – EDMOND-MARIETTE Dominique – SIDERIS André – SOTO Jean François – CHRISTOL Marcel.

Environnement urbain – Voirie – Fleurissement – Equipements de loisirs et tourisme : BOSCH Jean Claude – DIEZ Frédéric – DELERIS Claudine – DEBONO Catherine – NOEL Martine – ZORGNIOTTI Arnaud – CHAUSSY Stéphan – LECLERC Joëlle – CHRISTOL Marcel.

Appel d'Offres : **Titulaires** : LASSALVY Christian – BARRAL Claude – BOSCH Jean Claude – DEJEAN Anne Marie – LEROY Annie. **Suppléants** : NOEL Martine – ZORGNIOTTI Arnaud – DELERIS Claudine – GOMEZ René – CHRISTOL Marcel

4. Election des membres au Conseil d'exploitation de la Régie Municipale d'Electricité

GOMEZ René – DELERIS Claudine – LASSALVY Christian – ZORGNIOTTI Arnaud – CHAUSSY Stéphan – DEBONO Catherine – SERVEL Olivier – BONNIOL Jean Jacques – FABREGUETTES Gérard – HERMITTE Alain – LASSALVY Philippe – SOUCHON Gilbert – JOULLIE Vincent – ROUQUETTE Alain.

5. Election des membres au Conseil d'administration du CCAS

DEJEAN Anne Marie – DELERIS Claudine – BOSCH Jean Claude – LESAGE Lamyaa – DEBONO Catherine – NOEL Martine – CHRISTOL Marcel.

6. Election des membres à la Commission extra-municipale « Ruralité et Espaces Ruraux »

LASSALVY Christian – BOSCH Jean Claude – BOREL Christian – CHAUSSY Stéphan – DIEZ Frédéric – NOEL Martine – SERVEL Olivier

Vote pour toutes les commissions = 26 voix POUR (unanimité)

7. Election des délégués = il s'agit d'élire les délégués de la commune aux instances suivantes en application des articles L.5211-7 et L.5211.8 du Code Général des Collectivités Territoriales – rapporteur : Jean Marcel JOVER

a. Communauté de Communes Vallée de l'Hérault (5 titulaires – 5 suppléants)

Titulaires : JOVER Jean Marcel – LASSALVY Christian – CONTRERAS Sylvie – DEJEAN Anne Marie – SIDERIS André. Suppléants : BOSCH Jean Claude – DELVAL Valérie – LECOMTE Olivier – SUQUET Maguelonne – ZORNIOTTI Arnaud

Vote à bulletin secret = 20 voix POUR – 6 CONTRE

b. Syndicat Intercommunal de Voirie (2)

JOVER Jean Marcel – BOSCH Jean Claude

Vote à bulletin secret = 20 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

c. Office Gignacois d'Animation (4)

LASSALVY Christian – BARRAL Claude – DELERIS Claudine – DEBONO Catherine

Vote à bulletin secret = 20 voix POUR – 6 CONTRE

d. Hérault Energie (2)

GOMEZ René – ZORNIOTTI Arnaud

Vote à bulletin secret = 20 voix POUR – 6 CONTRE

e. Syndicat Intercommunal de l'Aurelle (2)

DEJEAN Anne Marie – DELERIS Claudine

Vote à bulletin secret = 20 voix POUR – 6 CONTRE

f. Syndicat Intercommunal de Développement et d'Aménagement de la Moyenne Vallée de l'Hérault / SIDAMH (2)

DEJEAN Anne Marie – DELERIS Claudine

Vote à bulletin secret = 20 voix POUR – 6 CONTRE

g. Lycée Privé des Techniques Agricoles, Horticoles et Paysagères (2)

DEJEAN Anne Marie – DELERIS Claudine

Vote à bulletin secret = 20 voix POUR – 6 CONTRE

h. Conseil d'Administration de l'Hôpital Local de Clermont l'Hérault (1)

LESAGE Lamyaa

Vote à bulletin secret = 20 voix POUR - 6 CONTRE

8. Indemnités de fonction des élus – rapporteur : Jean Marcel JOVER

Monsieur le Maire rappelle au conseil municipal qu'en application de la loi du 03 février 1992, les élus locaux sont autorisés à bénéficier d'une indemnité de fonction.

Conformément aux articles L 2123-20 à L 2123-24-1 III du Code Général des Collectivités Territoriales, il propose à l'assemblée délibérante de fixer le montant des indemnités dans la limite des taux maxima prévus par la loi pour chaque catégorie d'élus et il invite le conseil à délibérer.

Vote = 20 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

9. Indemnités forfaitaires pour travaux supplémentaires / élections – rapporteur : Jean Marcel JOVER

Monsieur le Maire, en application des décrets n° 2002-60 et 2002-63 du 14 janvier 2002, propose d'attribuer une indemnité pour travaux supplémentaires effectués à l'occasion des consultations électorales aux agents titulaires et stagiaires qui ne peuvent bénéficier des indemnités horaires pour travaux supplémentaires.

Vote = 26 voix POUR (unanimité)

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du mardi 29 janvier 2008 – 18 h 30

1. Débat d’Orientation Budgétaire pour l’année 2008

Le Débat d’Orientation Budgétaire précède et anticipe le vote du budget primitif 2008 en s’appuyant sur la conjoncture économique nationale, sur notre environnement local et sur un bilan financier de la commune.

Bilan financier : En 2007, les dotations de l’Etat représentent 31% des recettes de fonctionnement alors que 47% de ces recettes proviennent de l’ensemble des impôts et des taxes. Il a été rappelé que les taux de la taxe d’habitation (14,2%), de la taxe sur le foncier bâti (21,75%) et de la taxe sur le foncier non bâti (67,44%) se situaient sous les taux moyens départementaux correspondant. Les dépenses réelles de fonctionnement comprennent pour 53% les charges de personnel et pour 21% les charges à caractère général. Une variation de 3% de ces dernières pour l’année 2007 confirme la maîtrise de la gestion des différents services.

Les investissements menés en 2007 s’élèvent à environ 4 M€ financés à 31% grâce aux subventions accordées, à 41% par l’emprunt et à 17% par l’autofinancement. Parmi les travaux effectués en 2007, nous avons entre autres : la fin de la rénovation de l’église Notre Dame de Grâce, la rénovation de la Tour de l’Horloge, l’aménagement du Chai de la gare, le remplacement de toutes les huisseries des écoles maternelle et primaire, la réfection de la voirie et de trottoirs. Ces investissements ont été faits en maintenant un ratio raisonnable de l’annuité de la dette. En effet, le ratio d’endettement par habitant reste dans la moyenne des villes de population identique.

Prospectives pour 2008 : Côté dépenses de fonctionnement, l’augmentation maîtrisée des dépenses à caractère général n’excèdera pas 5 à 8% et l’évolution des charges de personnel est fixée à 2%. Coté recettes de fonctionnement, nous espérons une augmentation de 2 à 3% de la dotation de l’Etat ; l’augmentation des taux d’imposition de la taxe d’habitation et de la taxe foncière sur le bâti sera maintenu au taux de l’inflation (2%) et le taux de la taxe foncière sur le non bâti restera inchangé ; les tarifs des services municipaux se rapprocheront du cout réel du service. Les investissements de l’année accompagneront essentiellement les projets pluriannuels déjà engagés.

2. ZAC la Draille : bilan de la phase de concertation

En date du 04 octobre 2007, le conseil municipal ayant décidé de créer un périmètre de zone d’aménagement concerté à vocation d’habitat et d’équipement public sur la commune de Gignac dans le secteur de la Draille. Une concertation avec la population conformément à l’article L 300-2 du code de l’urbanisme a été organisée en Mairie du 12 novembre au 21 décembre 2007 et un registre a été mis à disposition du public.

A la date du 21 décembre 2007, les remarques effectuées par les propriétaires concernés par le périmètre de la zone d’aménagement concerté portent :

- sur la volonté de ne pas se séparer de leurs parcelles (pour 1 propriétaire) et sur la possibilité de pouvoir mener leur propre projet d’urbanisation
- sur la précaution à prendre d’intégration du nouveau projet avec les habitations déjà existantes (1 propriétaire voisin)

Aucune personne n’a demandé expressément que son terrain soit retiré de la ZAC.

Aucune remarque sur le périmètre de la ZAC n’a été inscrite sur le registre.

Monsieur le Maire propose donc à l’assemblée de prendre acte et d’approuver le bilan de la concertation avec la population, de fixer ce périmètre définitivement aux parcelles mentionnées au dossier de concertation.

VOTE = 14 voix POUR – 6 CONTRE

3. ZAC la Draille : approbation du dossier de création

Le conseil municipal tire le bilan de la concertation relatif à la zone d’aménagement concerté de la Draille et approuve le dossier de concertation qui, après cette validation, est désigné dossier de création.

VOTE = 14 voix POUR – 6 CONTRE

4. ZAC la Draille : procédure de désignation du concessionnaire

La commune ne dispose pas de moyens humains, techniques et financiers pour réaliser cette opération en régie. Il convient donc de procéder à une mise en concurrence afin de désigner la société à laquelle sera attribuée une concession d’aménagement de la ZAC.

Il est donc proposé au conseil municipal d'approuver un règlement de consultation.

VOTE = 14 voix POUR – 6 CONTRE

5. ZAC de Valcordia : définition des objectifs et modalités de la concertation

Le Conseil Général décidait en 2004 d'engager les études de définition portant sur le devenir à 10/20 ans du secteur du Centre du Cœur d'Hérault et approuvait en juillet 2005 les orientations du schéma de référence présenté par l'équipe SCE/ CREATER et décidait de le mettre en oeuvre sous la dénomination VALCORDIA.

En janvier 2006, le Conseil général lançait les études préalables sur un projet de parc d'activités économiques d'intérêt départemental, sur les communes de Gignac et Popian le long de la RD 32, sur une surface d'environ 59 ha.

Monsieur le Maire rappelle que, en application de l'article L. 300-2 du Code de l'urbanisme, doivent être associés pendant toute la durée de l'élaboration du projet, les habitants, les associations locales et les autres personnes concernées dont les représentants de la profession agricole.

En qualité d'initiateur de cette opération d'aménagement, le Département de l'Hérault nous a sollicités afin de connaître l'avis de la Commune sur les objectifs d'aménagement poursuivis par l'opération projetée et sur les modalités d'une concertation avec le public qu'il propose de retenir.

Les objectifs d'aménagement poursuivis par ce projet sont les suivants :

- Accueillir des activités économiques nécessitant des terrains d'emprise importante dans un environnement urbain et architectural de qualité
- Permettre l'implantation éventuelle d'équipements portés par les collectivités,
- Mettre en valeur le site en maintenant et en renforçant des espaces naturels interstitiels au sein de la zone d'activités économiques.

Le Conseil municipal,

- a) donne un avis favorable aux objectifs poursuivis par le projet d'aménagement initié par le Département de l'Hérault sur le secteur en limite de commune sur la RD 32, ainsi qu'aux modalités de la concertation proposées avec le public.
- b) charge Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération qui fera l'objet des mesures d'affichage et de publicité prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales.
- c) donne pouvoir à Monsieur le Maire pour signer tout document relatif à cette affaire

VOTE = 13 voix POUR – 6 CONTRE – 1 ABSTENTION

6. Chai de la Gare : avenants de travaux

En cours de réalisation, des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires :

Lot 2 – VRD – HAS de Ceyras / Montant de l'avenant : - 3 449,00 €HT

Lot 5 – Menuiserie bois – JAENADA de Canet / Montant de l'avenant : + 2 553,10 €HT

Lot 6 – Cloisons – faux plafonds - DUVALET de Frontignan / Montant de l'avenant : + 32 510,90 €HT

Lot 8 - Echaffaudage extérieur – COMI SERVICE de Mérignac / Montant de l'avenant : - 2 685,00 €HT (s

Lot 15 – Serrurerie – POUGET de Aniane / Montant de l'avenant : - 2 250,00 €HT

La Commission d'Appel d'Offres réunie en session le 16 janvier 2008 a approuvé les avenants proposés.

Il convient, en conséquence, d'autoriser Monsieur le Maire à signer le marché des avenants de travaux et à inscrire au budget les sommes associées

VOTE = 14 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

7. Dissolution du Syndicat du Collège

Le Conseil syndicat du syndicat intercommunal pour la construction et le fonctionnement du collège de Gignac « lo Trentanel » a décidé en session du 18 décembre 2007 la dissolution du syndicat, il convient à la commune membre de statuer.

VOTE = 14 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

8. Adhésion au réseau intercommunal de la lecture publique

Considérant l'intégration et la participation de la bibliothèque municipale au Réseau Intercommunal de Lecture Publique et la nécessité d'harmoniser les conditions d'accès aux bibliothèques membres du Réseau Intercommunal de Lecture Publique, le Conseil municipal adhère au réseau intercommunal de la lecture publique.

VOTE = 20 voix POUR (unanimité)

9. Validation du schéma directeur d'eau potable

Monsieur René GOMEZ, adjoint délégué, présente aux membres de l'assemblée le schéma directeur d'eau potable élaboré par le cabinet d'études SIEE et propose de l'approuver.

VOTE = 14 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

10. Ressource en eau Combe Salinière : réalisation des études par anticipation

Un dossier de subvention a été déposé auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau pour le financement de la maîtrise d'œuvre dans le cadre des travaux relatifs à la nouvelle ressource en eau de Combe Salinière pour un montant total de 350.000 €HT

En effet, forte de la découverte d'une nouvelle ressource avec le concours des services hydrogéologiques du CG 34, la commune souhaite procéder aux études préalables nécessaires à l'obtention de la DUP de notre nouveau forage. Les conclusions du schéma directeur et la dernière réunion de concertation ayant eu lieu au mois de Décembre, il nous semble important de pouvoir, dès ce début d'année, procéder à la désignation d'un maître d'œuvre afin de réaliser ces études et afficher la volonté de la commune d'avancer sur ce dossier. En conséquence, il convient de solliciter le Conseil Général afin d'obtenir une dérogation pour débiter la tranche ferme avant l'attribution de la subvention.

VOTE = 14 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

11. Abrogation du Puits de la Meuse et du forage du Mas de Navas

A l'issue des travaux de raccordement de la ville au forage de la Combe Salinière, suite à la réception des autorisations administratives adéquates et à la validation par les contrôles techniques du bon fonctionnement du forage de la Combe Salinière, la commune s'engage à abroger les sources en eau du Puits de la Meuse et du Mas de Navas.

VOTE = 14 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

12. Accessibilité de l'Hôtel de Ville

Il conviendrait de procéder à des travaux pour améliorer l'accessibilité de l'Hôtel de Ville aux personnes à mobilité réduite, aux personnes âgées et aux jeunes enfants en poussette : intégration d'un élévateur d'accessibilité, reprise de l'étanchéité, remplacement de revêtement existant par un dallage antidérapant.

Le dossier technique élaboré par les services techniques municipaux révèle un montant de travaux à 107 000 €HT soit 128 000 €TTC. Pour mener à bien ce projet, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès des organismes susceptibles de nous aider : Etat / Dotation Globale d'Équipement 2008 et Conseil Général.

VOTE = 20 voix POUR (unanimité)

13. Réhabilitation de l'Hôtel de Laurès

Après consultation avec Hérault Habitat, il est envisagé de conclure un bail emphytéotique pour la mise à disposition de l'Hôtel de Laurès afin que Hérault Habitat puisse aménager 8 logements ainsi qu'une salle de réunion en rez-de-chaussée qui serait louée pour 1 €symbolique annuel à la commune. Hérault Habitat serait maître d'ouvrage et assurerait la direction des travaux, la commune versant un fonds de concours pour financer la réhabilitation de la salle de réunion. Le montant des travaux est à ce jour fixé à 1 056 685,28 € HT (APS)

Réparti ainsi :

- Hérault Habitat / logements : 603 596 € HT dont 250 000 € TTC répartis entre la commune, la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault et le Conseil Général
- Mairie / salle de réunion + éléments patrimoniaux à préserver : 329 970 €HT

Ce bail aurait une durée minimale de 34 Ans

Au terme du bail, le bâtiment redeviendra propriété de la commune.

VOTE = 13 voix POUR – 6 CONTRE – 1 ABSTENTION

15. Retrait de délégation et de fonctions de M. Christian CONTRERAS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a pris un arrêté le 28 janvier 2008 retirant les délégations à Monsieur Christian CONTRERAS, adjoint au Maire.

En application des articles L 2122-10 et L 2122-18 du Code Général des Collectivités Territoriales, il propose au conseil municipal de mettre fin aux fonctions d'adjoint de Monsieur Christian CONTRERAS.

VOTE = 12 voix POUR – 6 refus de vote – 1 CONTRE – 1 ABSTENTION

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL

du jeudi 13 décembre 2007 – 18 h 30

Les principaux points abordés

1. Budget Primitif 2008 du service des eaux et d'assainissement et de la Régie Municipale d'Electricité

Monsieur René GOMEZ, adjoint délégué, présente aux conseillers municipaux le budget primitif 2008 de chacun des services de Gignac Energie. En fonctionnement, les budgets ont été établis sur la base de l'année 2007 et, en investissement, il convient de prendre en charge les travaux de dévoiement au niveau de l'autoroute A 750 pour l'ensemble des réseaux, les travaux de renforcement pour la régie d'Electricité, les travaux d'entretien de la nouvelle station d'épuration pour le service d'assainissement et les études relatives à la nouvelle ressource en eau à la Combe salinière pour les service des eaux.

Service des Eaux – VOTE = 17 voix POUR – 6 CONTRE
Service d'Assainissement – VOTE = 17 voix POUR – 6 CONTRE
Service Régie Electricité – VOTE = 17 voix POUR – 6 CONTRE

2. Montant des redevances d'eau et d'assainissement pour 2008

Le montant de la redevance de l'eau et de l'assainissement est révisé à compter du 1^{er} janvier 2008 pour faire face aux dépenses inscrites au Budget Primitif 2008 du service des Eaux et du service d'assainissement.

Redevance Eau : 0,83 €HT
Redevance Assainissement : 0,85 €HT
VOTE = 18 voix POUR – 6 CONTRE

3. Règlement du service de l'eau et de l'assainissement

Un règlement du service de l'eau et de l'assainissement pris en application de la loi sur l'eau du 30 décembre 2006 est présenté.

VOTE = 18 voix POUR – 6 CONTRE

4. Décision modificative – Budget 2007 de la commune

Il convient d'adopter une décision modificative dans le cadre du budget 2007 de la commune pour 156.881 € en fonctionnement et 79.338 € en investissement.

VOTE = 18 voix POUR – 6 CONTRE

5. Décision modificative – Service assainissement 2007

Une décision modificative dans le cadre du budget du service d'assainissement. Est proposée pour un montant de 1.650 €

VOTE = 18 voix POUR – 6 CONTRE

6. Signature du contrat enfance jeunesse 2007-2010

Il s'agit d'autoriser Monsieur le Maire à signer le Contrat Enfance Jeunesse avec la Caisse d'Allocations Familiales pour les années 2007/2010.

VOTE = 24 voix POUR (unanimité)

7. Redevance occupation domaine public par les ouvrages de distribution de gaz

Monsieur le Maire expose que le montant de la redevance pour occupation du domaine public de la commune par les ouvrages des réseaux publics de distribution de gaz a été actualisé par le décret du 25 avril 2007 et est fixée à 0.035 €/mètre de canalisation et que ce montant sera revalorisé chaque année.

VOTE = 24 voix POUR (unanimité)

8. Acquisition de parcelles TROTOCOST E 1340 et 1945

Des parcelles d'une superficie de 263 m² cadastrées TROTOCOST E 1340 et E 1945 sont acquises pour la somme de 460 €

VOTE = 18 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

9. Acquisition de parcelle TROTOCOST E 1946

Une parcelle d'une superficie de 1ha 23a 87ca cadastrée TROTOCOST E 1946 est acquise pour la somme de 21 540 €

VOTE = 18 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

10. Acquisition de parcelle GOURG de FOURQUES F 132

Une parcelle d'une superficie de 97 a 30 ca cadastrée Gourg de Fourques F 132 est acquise pour la somme de 22 000 €

VOTE = 18 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

11. Echange de parcelles

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée de procéder à un échange de parcelles sans soulte pour les parcelles B 487 – Font d'Enquerelle – 1840 m² et F 722 – Gourg de Fourques – 510 m² .

L'objectif pour la commune étant de posséder cette parcelle à proximité de l'écosite (station d'épuration, centre de compostage...)

VOTE = 18 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

12. Déclassement d'un chemin rural et création/classement d'un nouveau chemin au cimetière

Dans le cadre de l'enquête publique préalable à l'aménagement et l'extension du cimetière qui a eu lieu du 11 juin 2007 au 28 juin 2007, le Commissaire Enquêteur a émis un avis favorable à la DUP présentée par la Mairie de Gignac pour l'agrandissement du cimetière avec une réserve / étudier et programmer en amont de la réalisation de l'extension du cimetière le chemin d'accès à la propriété de Monsieur LANGE. Dans cette optique, il convient de procéder à une nouvelle enquête publique pour créer ce nouveau chemin.

VOTE = 18 voix POUR et 6 ABSTENTIONS

13. Déclassement de 2 chemins ruraux et création/classement d'un nouveau chemin

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée des demandes émises afin de déclasser deux chemins communaux (pour partie) et de créer un nouveau chemin pour une meilleure desserte des parcelles sises Mas de Mazet. Considérant que rien ne s'oppose à ces requalifications, Monsieur le Maire propose d'émettre un avis favorable au déclassement de deux chemins communaux (pour partie) et à la création d'un nouveau chemin dans le secteur de Mas de Mazet et de l'autoriser à engager la procédure d'enquête publique.

VOTE = 24 voix POUR (unanimité)

14. Participation réseau départemental suivi piézométrique des eaux souterraines

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal qu'il est pertinent et fort utile que la commune participe à la mise en place du réseau piézométrique départemental établi conformément aux recommandations de la directive cadre européenne sur l'eau.

Le Conseil Général de l'Hérault a souhaité établir un réseau de surveillance et de connaissance de la ressource, complémentaire au réseau national de suivi des niveaux des nappes (piézométrique).

La contribution de la commune se concrétisera par une participation annuelle au frais de fonctionnement fixé à 200 €/ an / captage.

Les autres dépenses (équipement, installation, frais de communication téléphonique, maintenance et abonnement téléphonique) seront prises en charge par le Conseil Général de l'Hérault.

En échange, la commune bénéficiera des données actualisées sur l'évolution du niveau du forage de combe salinière, ce qui l'aidera dans sa gestion.

VOTE = 24 voix POUR (unanimité)

15. C.C.V.H. / modification des statuts

Intégration aux statuts de la Communauté de Communes de la compétence « zones de développement de l'éolien ».

VOTE = 18 voix POUR – 6 REFUS DE VOTE

Intégration aux statuts de la Communauté de Communes de la compétence « Centre local d'information et de coordination gérontologique ».

VOTE = 18 voix POUR – 6 REFUS DE VOTE

Intégration aux statuts de la Communauté de Communes de la compétence « Haut Débit ».

VOTE = 18 voix POUR – 6 REFUS DE VOTE

16. Convention avec le Pouget pour le transport des denrées alimentaires

Une convention de partenariat avec la commune de Le Pouget pour le transport des denrées alimentaires pendant la campagne 2007/2008 des restaurants du Cœur est proposée.

VOTE = 24 voix POUR (unanimité)

17. Restauration de l'orgue de l'Eglise Saint Pierre

L'orgue de tribune, en totalité, (partie phonique et buffet) de l'Eglise Saint Pierre aux liens produit par A.Cavaillé-Coll est classé au titre des monuments historiques depuis décembre 2005. Il convient, maintenant, de mettre en place un projet de restauration pour en assurer sa pérennité.

Monsieur Roland GALTIER, technicien conseil, a été missionné par les services de la DRAC pour élaborer un programme d'opération ainsi évalué à 61.037 €HT.

Monsieur le Maire est autorisé à solliciter une subvention auprès de l'Etat / Direction Régionale des Affaires Culturelles, Conseil générale de l'Hérault, Conseil régional du Languedoc Roussillon et tout organisme autorisé sachant que le montant des subventions ne pourra excéder 80% du montant global de l'opération.

VOTE = 24 voix POUR (unanimité)

18. Restauration de la Tour médiévale

Il devient opportun de procéder à la restauration de la Tour médiévale, édifice inscrit à l'Inventaire Supplémentaire des Monuments Historiques, très abîmée par le temps dans le cadre d'un projet visant à préserver et à valoriser la Tour en aménageant l'espace intérieur pour une utilisation optimale pour des manifestations culturelles tout en préservant l'accès à un panorama exceptionnel sur la plaine et le massif de la Séranne à un large public.

A ce jour, les travaux de restauration extérieure et intérieure sont estimés à la somme de 1.970.000 €TTC.

Afin de mener à bien cette opération de restauration de ce monument emblématique, témoin du riche passé médiéval de la commune, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès de l'Etat / Direction Régionale des Affaires Culturelles, Conseil général de l'Hérault, Conseil régional du Languedoc Roussillon et tout organisme autorisé ou mécène sachant que le montant des subventions ne pourra excéder 80% du montant global de l'opération.

VOTE = 24 voix POUR (unanimité)

19. Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose au conseil municipal une modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} janvier 2008 pour la création de 2 postes : 1 Adjoint d'animation 2^{ième} classe et 1 Chef de service de police municipale.

VOTE = 24 voix POUR (unanimité)

20. MNT / garantie maintien de salaire

Monsieur le Maire soumet une révision du montant de la cotisation de la couverture du risque statutaire de perte de revenus liée à la maladie ou à l'accident avec une cotisation mensuelle de 1,69 % du traitement brut indiciaire réparti ainsi :

- 0,51 % du salaire brut indiciaire des agents pour la commune

- 1,18 % du salaire brut indiciaire pour les agents.

VOTE = 24 voix POUR (unanimité)

Commune de GIGNAC

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 04 octobre 2007 : les principaux points évoqués lors de cette séance.

1. Autorisation de cession du patrimoine de ACM à Hérault Habitat

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée que ACM (Office Public d'Aménagement et de Construction de Montpellier) va vendre à Hérault Habitat

- 30 logements à la Tane Haute
- 8 logements à la Résidence Arnaud

La commune, siège de ces deux résidences, est sollicitée afin qu'elle émette son avis sur cette cession de patrimoine et le transfert des garanties bancaires adoptées sur ces deux sites.

VOTE = 18 voix POUR et 6 ABSTENTIONS

2. ZAC de la Grande Barque – concertation –

Par délibération du 3 mai 2007, le Conseil municipal avait accepté de conclure une convention d'études avec le groupe Rambier pour une mission de définition du parti d'aménagement le plus opportun de la zone de la Grande Barque dénommée désormais ZAC de la Draille.

Afin de répondre aux besoins d'une population en augmentation, il est proposé de créer une zone d'aménagement concerté dont les objectifs sont les suivants : créer un véritable quartier s'insérant harmonieusement dans l'urbanisation actuelle, répondre à la demande en logements, doter la commune de nouveaux équipements publics et respecter la qualité du paysage et de l'environnement. L'urbanisation de ce secteur nécessite une cohérence globale qui justifie son aménagement en ZAC dont le périmètre est défini sur le plan joint.

A ce stade de la procédure et pendant toute la durée du projet qui devrait aboutir à la création de la ZAC, il convient de délibérer sur les objectifs et les modalités d'une concertation associant les habitants, les associations ainsi que toutes les personnes intéressées, conformément à l'article L 300-2 du code de l'urbanisme et selon les modalités suivantes :

- Publication d'un avis d'ouverture de la phase de concertation dès l'approbation de la présente délibération sous la rubrique des annonces légales de deux journaux diffusés dans le département
- Mise à disposition en mairie d'un dossier des études en cours relatives au projet de ZAC jusqu'à ce que le Conseil Municipal tire le bilan de la concertation
- Mise à disposition en mairie d'un recueil permettant de recueillir les observations du public
- Publication d'informations sur les supports de communication disponibles localement : journaux locaux, site Internet,

La durée de la concertation ne peut être inférieure à un mois.

A l'issue de cette concertation, Monsieur le Maire précise qu'il présentera le bilan devant le Conseil Municipal qui en délibérera pour arrêter le dossier définitif du projet et le mettre à la disposition du public en Mairie.

VOTE = 18 voix POUR et 6 ABSTENTIONS

3. Cession des parcelles

Sur proposition de la commune et dans le cadre de la compétence déléguée « aménagement de l'espace et définition des Espaces Naturels d'Intérêt Communautaire dont les berges de l'Hérault font partie, la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault rachète des parcelles sur le secteur du Rival d'une superficie de 1 ha 46 a 19 ca afin d'envisager un aménagement cohérent et global à l'échelle du territoire.

VOTE = 18 voix POUR et 6 ABSTENTIONS

4. Convention avec l'Etat pour l'instruction des documents d'urbanisme

Les compétences en application du droit des sols impliquent pour la commune de s'organiser pour effectuer les tâches d'instruction de ces dossiers. Pour cela, la commune, en application de l'article L 422.8 du Code de l'Urbanisme, fait le choix de la DDE pour assurer l'instruction des dossiers de demandes d'autorisation d'occupation des sols.

La répartition des rôles et des responsabilités fait l'objet d'une convention entre la commune et l'Etat.

Monsieur le Maire demande au Conseil de se prononcer.

VOTE = 18 voix POUR et 6 ABSTENTIONS

5. Extension du cimetière / avis du commissaire enquêteur

En vue de l'aménagement et l'extension du cimetière, deux enquêtes ont été diligentées et concernaient :

- l'enquête préalable à la déclaration d'utilité publique du projet d'extension du cimetière
- l'enquête parcellaire en vue de délimiter exactement les parcelles nécessaires à la réalisation du projet

Les enquêtes ont eu lieu du 11 juin 2007 au 28 juin 2007 et Monsieur le Commissaire Enquêteur a rendu ses conclusions : « *avis favorable à la DUP présentée par la Mairie de Gignac pour l'agrandissement du cimetière avec une réserve / étudier et programmer en amont de la réalisation de l'extension du cimetière le chemin d'accès à la propriété de Monsieur LANGE* ».

VOTE = 18 voix POUR et 6 ABSTENTIONS

6. Chai de la Gare – avenants de travaux

En cours de réalisation, des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires :

Lot 4 : menuiserie aluminium

Avenant pour la réalisation de 2 châssis de désenfumage supplémentaire

Montant de l'avenant : 4 216,00 €HT en plus value

Lot 7 : bardage extérieur et intérieur

Avenant pour la fourniture et la pose d'un bardage ETERCLIN

Montant de l'avenant en plus value = 14 118,84 €HT

Lot 13 : peinture

Avenant en moins value suite à la pose d'un bardage ETERCLIN

Montant de l'avenant en moins value = 10.557,54 €HT

VOTE = 18 voix POUR et 6 ABSTENTIONS

7. Assainissement pluvial – avenant de travaux

En cours de réalisation, des travaux supplémentaires s'avèrent nécessaires pour un montant total de 22 675,52 €HT

VOTE = 18 voix POUR et 6 ABSTENTIONS

8. Recherche en eau – avenant pour le marché d'études

Les travaux de recherche en eau au lieu-dit Combe Salinière avaient été adoptés pour un montant global de 130 000 € TTC (travaux et études compris), le Conseil Général ayant mandat pour la réalisation de cette opération.

En cours de réalisation, des travaux supplémentaires ont dû être réalisés : prolongement du programme de tests

5 jours de pompage continu au lieu de 3 comme prévu initialement, ce qui se traduit par un avenant pour le marché d'études hydrogéologiques de 600 €HT

VOTE = 18 voix POUR et 6 ABSTENTIONS

9. Transfert de propriété du Collège de Gignac

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que le collège « lo Trentanel » et les logements de fonction construits sur une part de la parcelle cadastrée la Ville A 1028 sont propriétés de la commune.

L'article 79 de la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales dispose que « les collèges appartenant à une commune ou groupement de communes peuvent être transférés en pleine propriété au département, à titre gratuit et sous réserve de l'accord des parties ».

Le Conseil Général de l'Hérault ayant compétence et ayant émis un avis favorable, Monsieur le Maire propose de lui transférer en pleine propriété l'immeuble cadastré A n° 1028 (partie) constituant le collège «Lo Trentanel ».

VOTE = 24 voix POUR (unanimité)

10. Programme local de l'Habitat intercommunal

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le programme local de l'habitat intercommunal élaboré en commun par les Communautés de Communes Vallée de l'Hérault et du Clermontais.

Ce document détaille le programme d'action et les objectifs de production sur le territoire pour la période 2007-2012.

Le conseil municipal est invité à émettre son avis.

VOTE = 18 voix POUR et 6 ABSTENTIONS

11. A.E.P. Combe Salinière

Dans le cadre du processus de recherche d'une nouvelle ressource en eau, des recherches et des essais de pompage ont été réalisés dans le secteur de la Combe Salinière qui s'avèrent concluants.

Pour pouvoir utiliser cette nouvelle ressource en eau, de nombreux aménagements doivent être réalisés ainsi que des travaux de renforcement du réseau actuel.

Un marché de maîtrise d'œuvre devra être conclu afin d'assister la commune dans ce projet.

Pour mener à bien ces études, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter des subventions auprès du Conseil Général et de l'Agence de l'Eau et de tout autre organisme autorisé sachant que le montant des subventions ne pourra pas excéder 80 % du montant global des études.

VOTE = 24 voix POUR (unanimité)

12. Mise à jour du tableau des effectifs – rapporteur : Jean Marcel JOVER

Monsieur le Maire propose au conseil municipal une modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} novembre 2007.

Postes à ouvrir

- 1 Technicien Supérieur Territorial – Temps complet
- 1 Adjoint Technique 2^{ième} classe – Temps complet
- 1 Adjoint Technique 2^{ième} classe – Temps non complet – 32/35^{ème}

Postes à fermer

- 1 Adjoint administratif 2^{ième} classe

VOTE = 24 voix POUR (unanimité)

Commune de GIGNAC

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du mardi 26 juin 2007

1. Compte administratif 2006 des services d'eau, d'assainissement et de la Régie Municipale d'Electricité

Monsieur René GOMEZ présente le compte administratif des 3 services.

La section d'exploitation du compte administratif 2006 de la Régie municipale d'électricité a été arrêtée avec un excédent de 562 729,12 € avant affectation du résultat et la section d'investissement avec un déficit de 204 914, 46 €. Les travaux réalisés en 2006 ont permis de remplacer des cellules HTA du poste « Foyer d'oc », de déplacer des lignes pour l'A750 et d'acquérir des compteurs et disjoncteurs neufs.

Service Régie Municipale d'Electricité **VOTE = 16 voix POUR – 6 CONTRE**

Le compte administratif 2006 du service des Eaux a été arrêté avec un excédent d'exploitation de 216 240,36 € et la section d'investissement avec un excédent de 179 992,50 €. Les travaux principaux furent le remplacement de compteurs vétustes, le forage pour la recherche en eau de la Combe Salinière, la pose d'une clôture au réservoir de Notre Dame, le remplacement du générateur de bioxyde de chlore et l'achat d'un véhicule d'exploitation.

Service des Eaux **VOTE = 16 voix POUR – 6 CONTRE**

La section d'exploitation du compte administratif 2006 du service d'Assainissement a été arrêtée avec un excédent de 228 389,56 € et la section d'investissement avec un excédent de 240 146,52 €. La construction de la nouvelle station d'épuration a été financée par ce service en 2006 et le solde des travaux sera payé en 2007.

Service d'Assainissement **VOTE = 16 voix POUR – 6 CONTRE**

2. Affectation du résultat 2006 des services d'eau, d'assainissement

Service des eaux

Monsieur René GOMEZ, adjoint au Maire, propose d'affecter l'excédent de la section d'exploitation ainsi :

- 37 527,94 € en section d'exploitation au C002 : résultat de fonctionnement reporté
- 178 712,14 € en section d'investissement au C 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés

VOTE = 17 voix POUR – 6 CONTRE

Service assainissement

Monsieur René GOMEZ, adjoint au Maire, propose d'affecter l'excédent de la section d'exploitation comme suit :

- 54 624,70 € en section d'exploitation au C002 : résultat de fonctionnement reporté
- 185 521,82 € en section d'investissement au C 1068 : excédents de fonctionnement capitalisés

VOTE = 17 voix POUR – 6 CONTRE

3. Budget Supplémentaire 2007 des services d'eau, d'assainissement et de la Régie Municipale d'Electricité

Monsieur René GOMEZ expose le budget supplémentaire des services d'Electricité, Eaux et Assainissement, à l'ensemble des conseillers municipaux. Il s'agit de budgets de réajustement.

Montant de la section d'exploitation : 259 761 € et section d'investissement : 303 456 €

Service Régie Municipale d'Electricité **VOTE = 17 voix POUR – 6 CONTRE**

Montant de la section d'exploitation : 37 528 € et section d'investissement : 416 590 €

Service des Eaux

VOTE = 17 voix POUR – 6 CONTRE

Montant de la section d'exploitation : 59 625 € et section d'investissement : 1 100 627 €

Service d'Assainissement

VOTE = 17 voix POUR – 6 CONTRE

4. Décisions modificatives

Service des eaux

Il convient d'adopter une décision modificative dans le cadre du budget du service des eaux

Article 673 + 10 000 € titres annulés sur exercices antérieurs

Article 70110 + 10 000 € vente d'eau aux abonnés (régularisation des impayés de 2006 payés en 2007)

VOTE = 17 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

Service d'assainissement

Une décision modificative doit être inscrite au budget du service d'assainissement.

Article 673 + 8 000 € titres annulés sur exercices antérieurs

Article 70122 + 8 000 € contre valeur pollution

VOTE = 17 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

5. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'eau potable / année 2006

Monsieur René GOMEZ, adjoint au Maire, en application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, fait lecture aux membres du conseil municipal du rapport sur le prix et la qualité du service public d'eau potable pour l'année 2006.

6. Rapport annuel sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers / année 2006

Jean Marcel JOVER, Maire, en application de l'article L 2224-5 du Code Général des Collectivités Territoriales, fait lecture aux membres du conseil municipal du rapport sur le prix et la qualité du service public des déchets ménagers pour l'année 2006.

7. Versement de subvention

Il est proposé de verser une subvention

- de 5 000 € à l'Office Culturel Gignacois

- de 500 € à l'association Demain la Terre

VOTE = 17 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

8. Acquisition de parcelles A 3193, 3194, 3195, 3196

Monsieur le Maire propose aux membres de l'assemblée l'acquisition des parcelles, d'une superficie de 7500 m², cadastrées A 3193, A 3194, A 3195 et A 3196 pour la somme de 65 000 €, la Brigade d'évaluations domaniales ayant estimée ces parcelles à 45 000 €. Cette acquisition permettra de procéder à l'extension du cimetière.

VOTE = 17 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

9. Déclassement de routes départementales

Un avis favorable au déclassement des sections de routes départementales rue de la Tour (référéncée 32E3a) et avenue Marcellin Albert (9E3) avait été émis en novembre 2006. La convention de concours financier entre le département de l'Hérault et la commune a été signée entre les deux parties pour la remise en état de la chaussée. Il convient maintenant d'accepter le classement de ces deux voies : rue de la Tour et avenue Marcellin Albert dans la voirie communale.

VOTE = 23 voix POUR (unanimité)

10. Assainissement du pluvial : marché de travaux à signer

L'opération d'assainissement pluvial sur l'avenue Paul Roumagnac, le chemin Jean Soulier et le chemin de la Lèque/chemin de l'Ile a été inscrite au budget de la commune (RAR 2006 et BP 2007) pour un montant de 461 000 €. La Commission d'Appel d'Offres réunie en session le 05 juin 2007 a attribué le marché à l'entreprise suivante = BEC FAYAT de St Georges d'Orques.

Tranche ferme = avenue Paul Roumagnac et chemin Jean Soulier = 168 512 €HT

Tranche conditionnelle = chemin de la Lèque et chemin de l'Ile = 113 462 €HT

VOTE = 17 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

11. Eglise Notre Dame de Grâce / avenant de travaux

Un marché a été signé avec l'entreprise Bernard GUERIN – 12550 PLAISANCE pour un montant HT de 16 114 €. Durant l'opération de réhabilitation, des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires :

LOT 4 – menuiserie / restauration de deux ensembles de volets pour un montant de 1240 €HT.

VOTE = 23 voix POUR (unanimité)

12. Avis sur le Plan Particulier d'Intervention (PPI) du barrage du Salagou

Le projet du Plan Particulier d'Intervention (PPI) du barrage du Salagou est présenté, il fixe les mesures d'alerte, de sauvegarde et d'organisation des secours en cas d'incident sur le barrage. Une enquête publique est organisée par Monsieur le Préfet de l'Hérault du 19 juin 2007 au 18 juillet 2007.

AVIS FAVORABLE = VOTE = 17 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

13. Actualisation des statuts de la C.C.V.H.

Monsieur JOVER précise aux membres de l'assemblée qu'il convient d'intégrer aux statuts de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault les récents transferts de compétence ainsi que la définition de l'intérêt communautaire.

VOTE = 17 voix POUR – 6 REFUS DE VOTE

14. Adoption du rapport sur la CLET au titre de la mise en réseau de la lecture publique / multimédia Atelier Sabadel

La Commission Locale d'Evaluation des Transferts de charges (CLET) a approuvé le 25 mai 2007 le rapport sur l'évaluation du transfert de charges entre la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault et ses communes membres au titre des compétences suivantes :

- mise en réseau de la lecture publique et du multimédia
- mise à disposition de l'atelier Sabadel et de son jardin pour la création d'une maison de la poterie à St Jean de Fos dans le cadre de l'Opération Grand Site et de l'intérêt communautaire « définition, création, valorisation et gestion des équipements culturels ».

VOTE = 17 voix POUR – 6 REFUS DE VOTE

15. Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose au conseil municipal une modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} juillet 2007 qui prend en compte la promotion interne annuelle, la réussite de certains agents aux concours administratifs et les éléments liés aux textes de loi relatifs à la réforme de la fonction publique territoriale.

VOTE = 23 voix POUR (unanimité)

16. Modification du règlement intérieur

Monsieur le Maire informe les membres de l'assemblée qu'il convient de modifier l'article portant droit d'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité qui avait été adopté par délibération du conseil municipal du 21 octobre 2003.

En application de l'article L.2121-27-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, le droit à l'expression des conseillers n'appartenant pas à la majorité dans le cadre du bulletin d'information est défini selon les modalités suivantes :

- ½ page est réservée à chaque groupe n'appartenant pas à la majorité
- Contenu des articles : la liberté d'expression s'appliquera au contenu de ces articles dans le respect du droit de presse et du droit électoral.

- Délai d'information : les groupes d'élus seront informés de la date de parution du bulletin afin qu'ils transmettent leurs articles. Chaque année, un calendrier prévisionnel fixe les dates de parution des bulletins de l'année avec les dates limites de transmission des articles au service « communication » de la commune.
- Contrôle du contenu : le Maire, Directeur de la publication, s'assurera que les tribunes sont consacrées à des sujets d'intérêt local, ne sont ni injurieuses, ni diffamatoires et ne contreviennent pas aux règles posées par le code électoral.

VOTE = 17 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

17. Questions diverses

La place de l'ancienne Gendarmerie est baptisée « Place DUCORNOT », ingénieur civil à l'initiative de la construction du canal d'irrigation de Gignac.

VOTE = 17 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

Levée de la séance à 19 h 45

Commune de GIGNAC

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 03 mai 2007

Gestion et finances

1. A750 : convention de déplacement des réseaux d'eau potable

Dans le cadre de l'aménagement de l'A 750, des travaux de modification des réseaux d'eau potable ont été demandés par la Direction Départementale de l'Équipement DRE/SMO / 2^{ième} tranche des travaux. Une convention de financement est proposée par les services de la Direction Régionale de l'Équipement pour la prise en charge des ces travaux.

VOTE = 15 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

2. Garantie d'emprunt accordée à Hérault Habitat

La commune apporte sa garantie pour les 4 prêts contractés par Hérault Habitat dans le cadre du projet de construction de 31 logements locatifs «Le Sautarel » bd du Moulin à Gignac,

VOTE = 15 voix POUR – 6 CONTRE

3. Exonération de TLE pour le programme de logements du Sautarel

Hérault Habitat va construire sur le boulevard du Moulin un parc dénommé le SAUTAREL et composé de 31 logements locatifs et 17 logements en accession sociale.

En application des articles A 1585 C du Code Général des Impôts et L 411-2 du code de la construction et de l'habitation, le conseil municipal peut renoncer à percevoir, en tout ou partie, la taxe locale d'équipement sur les locaux à usage d'habitation édifiés par les offices publics de l'habitat.

En conséquence, compte tenu du caractère social de ce programme de construction, Monsieur le Maire propose l'exonération totale de la Taxe Locale d'Équipement.

VOTE = 16 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

Affaires foncières et urbanisme

4. ZAC la Grande Barque : projet d'aménagement

Dans le cadre du projet d'ouverture à l'urbanisation du secteur de la Grande Barque pour y accueillir de l'habitat et des espaces de vie collectifs sur la base d'une zone d'aménagement concerté, il est proposé de conclure une convention d'études avec le groupe RAMBIER pour une mission de définition du parti d'aménagement le plus opportun de cette zone.

Le Conseil municipal se prononce favorablement sur le lancement d'une mission de définition de l'aménagement de la ZAC de la Grande Barque et autorise Monsieur le Maire à signer une convention d'études.

VOTE = 16 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

5. Aménagement de l'Esplanade : avenants de travaux

Au cours de l'exécution du projet, des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires.

Lot n° 1 : VOIRIE-RESEAUX HUMIDES : MONTANT TOTAL HT 78 414,72 €

Lot n° 2 : RESEAUX SECS : MONTANT TOTAL HT 5 170,00 €

Maîtrise d'œuvre : Honoraires sur phase chantier (DET, AOR) : 2,83 % x 83 584,72 = 2 365,44 €HT

La Commission d'Appel d'Offres réunie en session le 19 avril 2007 a émis un avis favorable. Le Conseil municipal accepte ces travaux, et autorise Monsieur le Maire à signer les avenants et à inscrire au budget les sommes afférentes à cette opération.

**Insertion Midi Libre et Bulletin municipal
Commune de GIGNAC**

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL du jeudi 22 mars 2007

Gestion et finances

1. Compte administratif et affectation du résultat 2006

Madame Sylvie CONTRERAS, adjoint délégué aux finances, informe le Conseil Municipal que

- La section d'exploitation du compte administratif 2006 a été arrêtée avec un excédent de 775 582,53 € et la section d'investissement avec un déficit de 185 283,99 €

Il est proposé d'affecter l'excédent de la section d'exploitation comme suit :

- 310 582,53 € à imputer en section d'exploitation du budget 2007
- 465 000,00 € à virer en section d'investissement afin de financer les dépenses.

VOTE = 15 voix POUR – 6 CONTRE

2. Budget Primitif 2007

Le montant des prévisions de dépenses de l'année s'élève à 8,7 M€, dont 4,7 M€ en section de fonctionnement et 4 M€ en section d'investissement.

Section de fonctionnement. Les dépenses de fonctionnement du BP 2007 sont maintenues à minima. Les dépenses obligatoires représentent environ 80% du budget de fonctionnement. Elles regroupent les dépenses courantes nécessaires au fonctionnement des services et toutes les contributions obligatoires. Une augmentation raisonnable des taux des contributions directes (hormis la taxe sur le foncier non bâti qui reste inchangée) a été fixée au montant de l'inflation, soit 2%. Le produit fiscal attendu est de 1,4 M€ soit une progression de près de 5 % par rapport à l'année dernière. L'ensemble des dotations de l'Etat se font sur la base du dernier recensement complémentaire (4.845 habitants) et représente en 2007, 31% des recettes. L'effort en faveur du milieu associatif reste toujours une de nos priorités et s'évalue dans les 240 000 € correspondant aux subventions directes versées aux différentes associations de Gignac. L'autofinancement prévu cette année est de 460 000 €

Section d'investissement. Plus de 65 % des dépenses d'investissement sont consacrées à l'entretien et à la rénovation de notre patrimoine. Les projets ambitieux de Gignac se réalisent sur plusieurs années. Certains arriveront à terme en 2007 : la rénovation de l'église Notre Dame de Grâce, l'aménagement de l'allée centrale et de la contre-allée de l'Esplanade. D'autres démarreront cette année, comme la rénovation de la Tour de l'Horloge. Le Chai de la gare qui regroupe une salle sportive et festive ainsi que les nouveaux bâtiments de l'école de Musique devrait être inauguré en fin d'année. Enfin, d'importants travaux sont déjà en cours aux écoles primaire et maternelle : le remplacement de toutes les huisseries est la première étape d'une rénovation plus large qui inclura l'isolation du bâtiment et la rénovation de la façade. L'emprunt qui accompagnera la réalisation complète des projets inscrits au budget s'élèvera à environ 1.900.000 M€

Pour mener au mieux les actions à court terme et les projets pluriannuels, tout en assurant le bon fonctionnement de nos services, nous nous donnons les moyens financiers nécessaires. Nous restons toutefois vigilant pour que les mesures financières qui accompagnent le BP 2007 restent en accord avec le maintien d'une annuité de la dette, que nous voulons inférieure à 20% des recettes courantes de fonctionnement.

VOTE pour le BUDGET = 15 voix POUR – 6 CONTRE
VOTE pour les SUBVENTIONS = 15 voix POUR – 6 CONTRE
VOTE pour les TAUX d'imposition = 15 voix POUR – 6 CONTRE

Affaires foncières et urbanisme

3. Mise en place d'une ZAD sur la commune

Monsieur le Maire rappelle les objectifs de la création de Zone d'Aménagement Différé qui tendent à pouvoir disposer de réserves foncières pour le développement de la politique locale de l'habitat et des équipements publics qui correspondent à ceux énoncés à l'article L 300.1 du code de l'urbanisme.

Il présente au Conseil des éléments qui justifient la création d'une Z.A.D. dans le secteur du Rivalal.

En effet, la commune connaît un développement rapide qu'il convient de maîtriser et de rendre cohérent avec les constructions et équipements actuels.

Afin de répondre à ce besoin, il semble nécessaire de prévoir une surface suffisante de 26,18 ha qui comportera une zone desservie par la RD9 permettant de requalifier l'entrée de ville, située à proximité d'équipements publics et d'infrastructures adaptées dans une proportion équivalente de maisons individuelles, de maisons de ville, de collectifs et de logements aidés qui composeront la trame urbaine dans le respect d'une réelle mixité conforme aux dispositions de la loi SRU et de la loi urbanisme et habitat.

Il précise également que l'instauration sur ce périmètre d'un droit de préemption au profit de la commune sera de nature à permettre de réaliser le développement urbain de celle-ci, la réalisation de logements aidés et des équipements publics et infrastructures nécessaires.

VOTE = 15 voix POUR – 6 CONTRE

4. Signature d'une convention avec le Conseil Général pour une opération d'aménagement multipolaire

Dans le cadre d'une opération d'aménagement multipolaire du Cœur d'Hérault, le Conseil Général en partenariat avec le Pays, les Communautés de Communes du Clermontais et de la Vallée de l'Hérault, les communes de Clermont l'Hérault, Gignac, Saint André de Sangonis et Paulhan, a défini une stratégie de développement durable sur le territoire.

Pour assurer la mise en œuvre du plan dans le cadre d'une action solidaire et cohérente, il convient de mettre en place une politique associant les différentes collectivités portant création d'un comité de pilotage, instance de concertation, de réflexion et de décision.

La présente convention arrête les objectifs et les modalités de fonctionnement de cette nouvelle instance.

Il convient, en conséquence, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention

VOTE = 15 voix POUR – 6 CONTRE

Aménagement du village et travaux

5. Eglise Notre Dame de Grâce / avenant de travaux pour le lot 2

Monsieur le Maire rappelle aux membres de l'assemblée que, par délibération du conseil municipal en date du 23 mars 2006, un marché avait été signé avec L'entreprise SA Ateliers FERIGNAC – la Gare – 24390 HAUTEFORT. Durant l'opération de réhabilitation, des travaux supplémentaires de charpente se sont avérés nécessaires pour un montant estimé de 4 670,24 €HT.

VOTE = 21 voix POUR (unanimité)

6. Réhabilitation du Chai de la Gare : avenant pour le lot 2

Monsieur Claude BARRAL, adjoint délégué, rappelle aux membres de l'assemblée que, par délibération du conseil municipal en session du 28 novembre 2006, un marché a été signé avec l'entreprise HAS de Ceyras pour le lot 2 / V.R.D. tranche ferme – pour un montant de 11 874,50 €HT. Une tranche conditionnelle avait été envisagée pour raccorder le bâtiment au réseau d'eaux pluviales au niveau de l'espace culturel et sportif. Ce raccordement étant impératif pour le bon écoulement des eaux pluviales, il convient d'adopter la tranche conditionnelle évaluée à 39 980,40 €HT.

VOTE = 15 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

7. Marché à bons de commande pour la voirie : autorisation de signer le marché

Un marché à bons de commande pour la réfection et l'aménagement de la voirie avait été signé pour les années 2004 à 2006. Une nouvelle consultation a été lancée pour les années 2007 à 2010 dans les conditions suivantes :

Durée du marché : 4 ans

Montant minimum des travaux prévus : 120 000 €TTC par an

Montant maximum des travaux prévus : 480 000 €TTC par an

La Commission d'Appel d'Offres réunie en session le 14 mars 2007 a attribué le marché à la Sté CREGUT établissement de SACER Sud Est à Montpellier.

VOTE = 15 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

8. Convention d'occupation du domaine public – terrasses de l'Esplanade

Madame Sylvie CONTRERAS, adjoint délégué, propose aux membres du conseil municipal une nouvelle convention d'occupation du domaine public portant règlement d'installation des terrasses de cafés et de restaurants.

Suite aux travaux de réhabilitation de l'Esplanade, cette nouvelle convention s'impose pour valoriser ce lieu d'échanges et de partages. Elle prévoit l'organisation générale des terrasses en veillant à concilier la liberté du commerce, la circulation des véhicules et la circulation des piétons, en toute sécurité.

Cette convention a été présentée en commission d'aménagement du village le 4 décembre 2006 et aux gérants des établissements de l'Esplanade le 12 février 2007. Sur le fondement de cette convention, l'attribution individuelle aux responsables des cafés et restaurants sera fixée par arrêté du Maire et ce, chaque année : superficie des terrasses en particulier.

Il convient, en conséquence, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la présente convention.

VOTE = 15 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

Demande de subvention

9. Demande de subvention - AEP Mas de Pelletier

Monsieur René GOMEZ, adjoint délégué, présente l'intérêt de raccorder le Mas Pelletier au réseau d'eau potable. Les travaux et honoraires sont estimés à 189 000 €HT. Il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil Général.

VOTE = 21 voix POUR (unanimité)

Gestion du personnel

10. Mise à disposition d'un agent au Syndicat de voirie

Comme pour les années précédentes, un agent territorial de la commune doit être mis à disposition du Syndicat de Voirie pour assurer la direction des travaux de juin à septembre 2007.

Il convient, en conséquence, d'autoriser Monsieur le Maire à signer la convention de mise à disposition de cet agent.

VOTE = 21 voix POUR (unanimité)

COMPTE RENDU du CONSEIL MUNICIPAL
du jeudi 25 janvier 2007

Gestion et finances

1. Débat d'orientation budgétaire pour l'année 2007

Madame CONTRERAS Sylvie, adjoint aux finances, présente le débat d'orientation budgétaire en rappelant tout d'abord les données relatives à l'année 2006 :

- Les évolutions des dotations directes de l'Etat de 2003 – 2006 liées à la prise en compte du dernier recensement
- Les dépenses et recettes de fonctionnement avec une part importante de charge de personnel : 46 %.
- Les impôts locaux avec une taxe d'habitation de 13,9 % et une TPU de 1,8 M €
- Les investissements en cours : Tour, Notre Dame, Ecoles, Esplanade, Chai de la Gare pour un montant total 2,2 M € financés par autofinancement à concurrence de 18 % et par emprunts

Elle évoque ensuite les perspectives de 2007 :

Dépenses

- dépenses à caractère général : évolution à envisager de 8 à 10 %
- charges de personnel : + 2 %

Recettes

- Dotations de l'Etat : prévision d'une augmentation de 2 %
- Impôts et taxes = Taxe Habitation et Taxe Foncière Bâti : à envisager une augmentation de 2 % - Taxe Foncière Non Bâti : taux stable

Investissements

- Achever les travaux débutés en 2006 et lancer la programmation des projets suivants : restauration de l'Hôtel Adhémar et construction d'une maison des services.

2. Versement de subventions

Il convient d'attribuer des subventions aux associations et organismes suivants :

- FONJEP (1^{ère} part) 20 000 €
- Office Gignacois d'Animation 30 000 € (1^{ère} part)
- Coopérative scolaire
Ecole Primaire de Montarnaud
(projet CLIS) 50 €

VOTE = 20 voix POUR – 5 ABSTENTIONS

3. Convention de mise à disposition à l'Office Gignacois d'Animation

L'animateur territorial recruté au 1^{er} février 2007 étant chargé d'activité au sein de l'Office Gignacois d'Animation est mis à disposition à concurrence de 100 % pour une durée de 3 ans.

VOTE = 20 voix POUR – 5 ABSTENTIONS

Affaires foncières

4. Lotissement « les Albizzias » / classement dans le domaine public

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte notarié relatif à l'intégration dans le domaine public des espaces communs du lotissement « les albizzias ».

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

5. rue des Flamboyants / classement dans le domaine public

Monsieur le Maire est autorisé à signer l'acte notarié relatif à l'intégration dans le domaine public de la rue des Flamboyants.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

Aménagement du village et travaux

6. Eglise Notre Dame de Grâce / avenant de travaux pour les lots 1 et 6

Durant l'opération de réhabilitation, des travaux supplémentaires se sont avérés nécessaires :

LOT 1 : gros oeuvre

- Fourniture et mise en œuvre d'un tunnel, pare-gravois : montant en plus value 950,00 €HT

LOT 6 : beffroi, cloche, paratonnerre

- Installation d'un paratonnerre à dispositif d'amorçage : montant HT en plus value 158,25 €HT
- Protection générale de l'installation électrique par parafoudre : montant HT en plus value : 1 580,00 €HT

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

Affaires intercommunales

7. Transfert de compétence « soutien à la lecture publique et au multimédia »

Considérant la délibération du Conseil Communautaire Vallée de l'Hérault du 24 juillet 2006 portant proposition de la définition de la compétence soutien à la lecture publique et au multimédia,

Le conseil, par 20 voix POUR – 5 REFUS DE VOTE, décide de transférer la compétence et les charges relatives aux actions concernant la culture à la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault

8. Transfert de compétence « service public d'assainissement non collectif »

Considérant la délibération du conseil communautaire vallée de l'Hérault du 18 décembre 2006 portant proposition de création et de transfert de compétence du service public d'assainissement non collectif (SPANC), **le conseil, par 20 voix POUR – 5 REFUS DE VOTE, décide de créer la compétence SPANC correspondant à la mise en œuvre des opérations de contrôle des installations nouvelles et existantes d'assainissement individuel, et de transférer cette compétence à la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault,**

Gestion du personnel

9. Mise à jour du tableau des effectifs

Monsieur le Maire propose au conseil municipal une modification du tableau des effectifs à compter du 1^{er} février 2007 :

- 2 agents des services techniques – Temps complet (titularisation de 2 CAE)
- 1 animateur territorial

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

10. Régime Indemnitaire de la filière Police Municipale

L'indemnité spéciale mensuelle de fonction (ISF) allouée actuellement aux agents de la Police Municipale est au taux de 18 % du traitement soumis à retenue pour pensions. En application du décret n° 2006-1397 du 17/11/2006, ce taux peut être porté à 20 % pour le cadre d'emploi des agents de police municipale.

VOTE = 25 voix POUR (unanimité)

Divers

11. Plan communal de sauvegarde

Monsieur le Maire présente aux membres de l'assemblée le Plan Communal de Sauvegarde élaboré en application de la loi de modernisation de la Sécurité Civile en date du 17/08/2004. Ce plan a pour ambition d'accompagner les services de la commune dans la structuration de leur dispositif de crise :

- Détermination des mesures immédiates de sauvegarde et de protection des personnes en fonction des risques connus
- Fixation de l'organisation nécessaire à la diffusion de l'alerte et des consignes de sécurité
- Recensement des moyens disponibles
- Définition de la mise en œuvre des mesures d'accompagnement et de soutien de la population

VOTE = 20 voix POUR – 5 REFUS DE VOTE

VOTE = 16 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

Affaires Intercommunales ou syndicales

6. Transfert de compétence : création du syndicat mixte SAGE Lez, Mosson, Etangs palavasiens

La commune de Gignac est membre de la communauté de communes Vallée de l'Hérault incluse dans le périmètre du SAGE : Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux pour le Lez-Mosson-Etangs Palavasiens.

Le SAGE définit un programme d'actions pour atteindre les objectifs fixés dans le cadre de la stratégie.

Dans le cadre d'une gestion globale équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques sur le bassin versant du Lez, de la Mosson et des Etangs Palavasiens, le syndicat mixte est créé pour gérer les volets « animation et études d'intérêt général » pour la mise en œuvre des plans d'actions du SAGE Lez-Mosson-Etangs Palavasiens et du PAPI :

- animation et coordination des actions du SAGE et du PAPI,
- maîtrise d'ouvrage des études globales inscrites aux programmes d'actions du SAGE et du PAPI.

Il est donc demandé au conseil municipal de donner son accord pour que la communauté de communes de Gignac adhère au syndicat mixte Lez-Mosson-Etangs Palavasiens.

VOTE = 16 voix POUR – 6 ABSTENTIONS

Demande de subventions

7. Recherche d'eau : demande de subvention auprès du Conseil Général

Monsieur René GOMEZ, adjoint délégué, présente les travaux complémentaires à réaliser au lieu-dit Combe Salinière dans le cadre du programme de recherche en eau.

Les tests d'injection effectués en cours de foration sur les 2 autres forages permettent d'envisager un débit global d'exploitation à 200 m³/heure en pompage simultané sur ces 2 ouvrages. Ceci nécessitera également la pose de canalisations pour rejeter l'eau dans le ruisseau.

Pour pouvoir réaliser cet essai de pompage simultané ainsi que les 2 analyses règlementaires, il serait souhaitable de mettre en place un crédit complémentaire estimé à 30 000 €TTC.

Pour mener à bien cette opération, il convient d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter le Conseil Général pour obtenir une aide financière.

VOTE = 16 voix POUR – 6 ABSTENTIONS